LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueïl Historique & Politique sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

FEVRIER 1758.

A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LVIII.
Avec Privilège de Sa Majesté Impériale & Approbation du Commissaire & Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritiére de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritiére, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père *Niceron, Barnabite*, à présent 44 vol. : Journal littéraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24 *volumes en* 42 *parties, & continuë*: Bibliothéque Italique, *ou* Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. *Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritiére le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroit, aussi-bien que de la* Bibliothéque Italique, *& des Mémoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à présent* 34 *tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothéque Germanique, à présent* 45 *volumes.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueïl Historique & Politique sur les matières du tems.

FEVRIER 1758.

ARTICLE PREMIER.

Contenant plusieurs Pièces remarquables sur les affaires du tems.

I. LE Mémoire Anglois portant plainte sur l'occupation par les François des Ports d'*Ostende* & de *Nieuport*, que nous avons annoncé le mois dernier, page 23. fut remis le 28. Novembre dernier aux Etats-Généraux, par le Colonel Yorck, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne à *La Haye*. Il contient ce qui suit.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

DAns la situation critique où l'Europe s'est trouvée pendant le cours de cette année, par une suite des mesures concertées pour le bouleversement de sa Liberté, le Roi a voulu du moins se flatter, que par égard pour la conduite mesurée de V. H. P., les Cours de Vienne & de Versailles leur auroient fait part des changemens qu'elles ont jugé à propos de faire dans les Pays-Bas Autrichiens.

*Ce n'a été qu'avec une surprise extrême, que le Roi a appris, que sans aucun concert préalable & presque même sans avertissement, la Cour de Vienne a jugé à propos de mettre les Villes d'*Ostende *& de* Nieuport *entre les mains des troupes Françoises, & d'en retirer les siennes, aussi-bien que son Artillerie & ses munitions, tandis que la* France *continuë d'y en faire passer une quantité formidable.*

Il est vrai, que la conduite de la Cour de Vienne envers S. M. est si peu méritée & si extraordinaire, qu'il est difficile d'en parler dans des termes convenables: Mais quelques prétextes illusoires qu'elle ait pû donner pour colorer sa conduite envers l'Angleterre, *il ne paroît pas qu'ils ayent dû être étendus jusqu'à enfreindre, de concert avec la* France, *les Traités les plus solemnels entre Elle & V. H. P.*

Le Roi n'a jamais douté que V. H. P. ne fissent les représentations nécessaires aux deux Cours nouvellement alliées, pour leur démontrer l'injustice d'un pareil procédé, & le danger qui en pourroit résulter pour l'avenir.

*V. H. P. se seront apperçuës que leur silence sur la première démarche a encouragé d'en essayer d'autres; & qui pourra dire où elles s'arrêteront? D'abord on a prétexté le besoin des troupes pour la Guerre qui s'est allumée dans l'Empire, & la nécessité de pourvoir à la garde de ces deux importantes Places, & ensuite le danger imaginaire qu'elles courroient de la part de l'*Angleterre.

Mais, H. & P. S., il n'est que trop clair que les deux Puissances qui ont pris ces arrangemens de concert ont d'autres projets en vûë, & ont fait de nouvelles dispositions pour ces Pays, qui ne peuvent qu'alarmer des voisins.

Les dernières demandes faites à V. H. P. pour le passage d'un grand Attirail de Guerre par quelques Places de la Barriere, pour être transporté à Ostende *& à* Nieuport, *n'ont pû que reveiller l'attention serieuse du Roi. L'amitié sincère & la parité d'intérêts des deux Pays exige que l'on cesse de garder un silence qui pourroit dans la suite être regardé comme un consentement tacite, & comme un abandon de tous nos droits.*

Le Roi m'ordonne donc de rappeller à V. H. P. le double droit que les Puissances Maritimes ont acquis pour conserver les Pays-Bas Autrichiens sous le Gouvernement de la Maison d'Autriche, & que sans leur consentement il ne dépend pas des autres d'y faire le moindre changement, à moins que ces nouveaux Alliés ayent résolu de mettre à côté tous les Traité antérieurs, & de disposer, selon leur bon plaisir, de tout ce qui convient à leurs intérêts particuliers.

Dans le Traité de Paix conclu à Utrecht *entre V. H. P. & la Couronne de France, le* 11. *Avril* 1713., *il est dit à l'article XIV.* On est aussi convenu, qu'aucune Province, Ville, Fort, ou Places desdits *Pays-Bas Espagnols*, ni de ceux qui sont cédés par Sa Maj. Très-Chrêtienne, soient jamais cédés, transportés, ni donnés, ni puissent écheoir à la Couronne de *France*, ni à aucun Prince ou Princesse de la Maison ou Ligne de *France*, soit en vertu de quelque Don, Vente, Echange, Convention Matrimoniale, Succession par Testament, ou sous quelque titre que ce puisse être, ni être mis, de quelque manière que ce soit, au pouvoir, ni sous l'autorité du Roi Très-Chrêtien, ni de quelque Prince ou Princesse de la Maison ou Lignée de *France*.

Dans celui de la Barriere, ces mêmes stipulations sont rappellées à l'article II. Sa Maj. Imp. & Cath. promet & s'engage qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse, ou Territoire desdits Pays-Bas, ne pourra être cédé, transféré, donné, ou écheoir à la Couronne de *France*, ni à aucun Prince ou Princesse de la Maison & Lignée de *France*, ni autre qui ne sera pas Successeur, Héritier & Possesseur des Etats de la Maison d'Autriche en *Allemagne*, soit par Donation, Vente, Echange, Contrat de Mariage, Hérédité, Succession-Testamentaire, ni

ſous quelque autre tître, ou prétexte que ce puiſſe être; de ſorte qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse, ni Territoire deſdits Pays-Bas, ne pourra jamais être ſoumis à aucun autre Prince, qu'aux ſeuls Succeſſeurs deſdits Etats de la Maiſon d'Autriche, à la réſerve de ce qui a été cédé au Roi de Pruſſe, & de ce qui ſera cédé par le préſent Traité auxdits Seigneurs Etats-Généraux.

*La ſimple lecture de ces deux articles ſuffit pour corroborer tout ce que je viens de mettre ſous les yeux de V. H. P.; & quelque prétexte que les Cours de Vienne & de Verſailles puiſſent imaginer pour cacher l'infraction de ces Traités, ils ne reſteront pas moins clairs, tant que les deux Cours ne ſont pas en état de prouver, que les Villes d'*Oſtende *& de* Nieuport *ne ſont point actuellement au pouvoir de la* France. *Si leurs deſſeins ſont juſtes & fondés ſur leurs engagemens, elles ne feront ſans doute pas la moindre difficulté de tranquilliſer V. H. P. là-deſſus, en s'expliquant ouvertement envers un Voiſin tranquille & pacifique, & en donnant des preuves non équivoques de leur intention de remplir les engagemens de ces deux Traités par rapport aux* Pays-Bas.

Le Roi a tant de confiance dans les lumières, la prudence & l'amitié de V. H. P., que Sa Maj. ne doute point qu'Elles ne prennent les meſures les plus efficaces pour éclaircir une affaire auſſi importante, & qu'elles ne veillent, de concert avec le Roi, au ſort d'un Pays dont la ſituation & l'indépendance ont été regardés, depuis plus d'un ſiécle, comme un des principaux ſoutiens de nôtre Liberté & de notre Commerce. Fait à La Haye *le* 28. *Novembre* 1757.

Les Etats-Généraux n'ont pas cru devoir répondre juſqu'à préſent à ce Mémoire.

II. Nous avons inſéré dans notre Journal du mois de Décembre dernier, page 514. une Déclaration du Roi de Suede, pour expoſer à l'Empire Germanique les motifs qu'avoient la Couronne de Suede de faire entrer ſes troupes dans la Pomeranie Pruſſienne. Cette Déclaration n'eſt pas demeurée ſans réponſe du côté de la Pruſſe. Le Miniſtre Pruſſien a addreſſé de *Magdebourg* à tous les Miniſtres de Sa Majeſté

Prussienne dans les Cours étrangères l'Ecrit suivant pour le communiquer aux Puissances près desquelles ils résident.

Réponse de la Prusse à une Déclaration de la Suède.

SI l'entreprise de la Cour de Suede contre un Prince qui avoit lieu de s'attendre à son amitié, a surpris toute l'Europe, elle ne peut que l'être également des raisons que cette Cour allégue pour colorer une conduite aussi singulière. Le Mémoire qui vient de paroître à cette occasion, est tel quant au fond & à la forme, qu'on devroit le regarder comme une Pièce supposée, si les Ministres Suedois eux-mêmes n'en avoient été les distributeurs.

Le frivole prétexte de la Garantie de la Paix de *Westphalie* a été si solidement refuté dans les Déclarations que le Roi a fait remettre à la Diette dë l'Empire, que l'on auroit dû espérer qu'il n'en seroit plus question. Il n'y a qu'à suivre la conduite de la Cour de Suede depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent, pour se convaincre qu'elle n'agit pas comme Garant, mais comme Infracteur de cette paix.

C'étoit le Roi qui étoit en droit d'en réclamer la Garantie. Une Ligue inoüie formée contre ses Etats, & condamnée par la Paix de *Westphalie*, auroit dû lui assurer le secours de ceux qui étoient chargés de la maintenir. Il devoit sur-tout se le promettre de la part d'une Puissance Protestante qui ne tenoit par aucun Traité aux Cours de Vienne & de Saxe.

Le Roi ne tarda pas à faire valoir ces considérations. Dès le mois de Novembre de l'année 1756, la Cour de Suede fut requise formellement par Sa Maj. d'interposer ses bons offices, & de lui accorder l'assistance qu'Elle pouvoit exiger à juste titre d'un Garant de la Paix de *Westphalie*. La réponse de Sa Maj. Suédoise ne fut pas, à la vérité, telle qu'on avoit lieu de l'attendre : Elle déclinoit, sous divers prétextes, le secours demandé ; mais elle étoit conçue cependant dans les termes qui faisoient espérer la plus exacte neutralité, & qui ne préparoient à rien moins qu'à une rupture ouverte entre les deux Cours.

Le langage du Ministère Suédois fut toujours conforme à cette première Déclaration. On s'efforça de persuader le Comte de Solms de l'amitié constante de la Cour de Suede pour Sa Maj., & on lui donna plus d'une fois l'assurance positive, que si les circonstances ne permettoient pas à cette Couronne de prendre fait & cause en faveur du Roi, il pouvoit du moins compter que jamais elle ne se rangeroit du côté des ennemis.

Le rôle qu'on lui vit joüer peu de tems après à la Diette de l'Empire, parut démentir la sincérité de ces promesses. Ce fut alors surtout qu'on employa les argumens les plus plausibles en apparence, pour donner à cette démarche les couleurs les moins odieuses dont elle pouvoit être susceptible. On alléguа la bienséance, qui ne permettoit pas qu'on se séparât de la Cour de *France*. On fit valoir le prétexte d'une pluralité ainsi nommée; mais on témoigna en même-tems que ce n'étoit qu'une simple formalité qui ne pouvoit pas tirer à conséquence.

Les arrangemens militaires que l'on commença bientôt après répandirent plus de jour sur les véritables desseins de la Suede. Le Comte de Solms reçut l'ordre de s'en expliquer amiablement avec le Ministre Suedois, & de ne pas cacher les soupçons que ces arrangemens devoient naturellement inspirer. La réponse qu'on lui donna marqua visiblement le plan qu'on avoit formé de surprendre le Roi. On nia formellement qu'il fut question d'aucuns préparatifs de guerre. On prétendit que les Régimens qui alloient être transportés à *Stralsund* n'étoient que les mêmes qui avoient fait partie autrefois de la garnison de cette Ville. On fit valoir la situation de la Cour de Suede & les raisons qui devoient l'empêcher de commencer une guerre, pour faire croire par-là à ce Ministre qu'on n'avoit rien à craindre de la part de cette Couronne. On alla même jusqu'à l'assurer qu'elle ne feroit pas marcher un seul homme contre Sa Maj. Il semble qu'on vouloit se servir des dehors de l'amitié pour jetter le Roi dans une fausse sécurité, & pour frapper d'autant plus sûrement le coup qu'on lui préparoit.

Il s'en falloit cependant de beaucoup que le Roi prît le change sur les vûës de la Cour de Suede. Il

savoit

savoit à quoi s'en tenir, & il n'ignoroit pas les projets qu'on y formoit. Il étoit instruit de cette Convention secrette qui engageoit la Suede à faire une diversion en faveur des ennemis de Sa Maj., & par laquelle la Cour de Vienne, non-contente de s'emparer elle-même du bien d'autrui, lui avoit assuré pour récompense la possession d'une partie de la Pomeranie.

Le Roi savoit que c'étoit l'acquisition de cette Province, cédée par les Traités les plus solemnels & venduës pour des sommes considérables au feu Roi de Prusse, qui faisoit l'objet de l'ambition de la Suede, & qui étoit la véritable raison de son entreprise, tandis que la Paix de *Westphalie* devoit en être le prétexte.

Jamais la Cour de Suede ne se lavera du reproqu'on lui fait ici. Elle a trahi elle-même ses sentimens à cet égard. A peine eut-elle formé le dessein d'attaquer le Roi, qu'on parla publiquement à *Stockholm* des conquêtes qu'on alloit faire; & du premier pas que les troupes Suedoises firent sur le territoire Prussien, on vit paroître des Placards & des Déclarations par lesquels on s'approprioit en autant de termes la *Pomeranie-Antérieure*, par *le Droit des armes*. On y dégageoit les sujets du serment de fidélité qu'ils avoient prêté à leur Souverain. On les incitoit à la révolte & à la sédition. Les Officiers qui commandoient ces troupes eurent soin de distinguer les Provinces dont on s'étoit stipulé la possession, d'avec celles qu'on vouloit laisser au Roi. Ils ne dissimulerent pas qu'on ménageroit les premières, & qu'on traiteroit les autres en ennemis. Ils l'exécuterent effectivement à l'égard de ces dernières, en y exigeant les livraisons les plus fortes & les contributions les plus exorbitantes.

Que l'on compare cette conduite avec celle d'un Garant de la Paix de *Westphalie*, & l'on verra du premier coup d'œil, si la Suede est en droit de se parer d'un si beau titre. Le Roi veut bien s'en rapporter sur ce sujet au jugement du public éclairé. Si la Cour de Suede avoit voulu remplir les obligations que cette Garantie lui impose, si elle avoit crû même que c'étoit ici le cas de la faire valoir contre le Roi, ses bons offices auroient dû précéder

au

au moins les voyes de fait. Elle auroit dû travailler à appaiser les troubles de la Guerre présente, par la voye de sa médiation, & y employer le terme fixé par les Loix de l'Empire. Bien loin de chercher à surprendre l'amitié de Sa Maj., par un langage simulé, elle auroit dû l'avertir amiablement de la nécessité où elle se trouvoit de satisfaire à ses engagemens, & ne recourir aux dernières extrêmitées qu'après que le Roi se seroit refusé à tous les moyens de conciliation. Elle auroit dû, en un mot, observer toutes les gradations que le Traité de *Westphalie* prescrit en termes exprès dans ces sortes de cas.

Il paroit qu'on a senti en Suede même l'inconséquence de cette conduite. C'est apparament pour sauver la contradiction qui y regne, que l'auteur du Mémoire Suedois a cru devoir se ménager la distinction entre une *Guerre directe* & une *Guerre relative*; distinction également obscure & nouvelle, qui n'a jamais été connuë dans le Droit des Gens, & qui n'a sans doute été imaginée que pour donner une espèce de couleur aux prétentions les plus injustes.

Le Roi ignore les griefs dont il est fait mention dans le Mémoire Suedois, & qu'on n'a pas jugé à propos d'y spécifier. Encore moins Sa Maj. se rappelle-t-elle d'avoir jamais fourni l'occasion d'en faire naître qui eussent pû donner lieu à une rupture entre les deux Cours. Elle a fait, de son côté, tout ce qui étoit en son pouvoir pour gagner l'amitié de la Cour de Suede. Elle a cherché à en resserrer les nœuds par un Traité défensif, innocent à la vérité, mais très-avantageux pour la Cour de Suede, & dont cette Couronne a recueilli les fruits dans plus d'une occasion. Jamais elle n'a voulu se mêler des affaires intérieures du Royaume: & quoiqu'Elle eut pû y être autorisée par l'exemple des autres Puissances & par les circonstances les plus révoltantes, elle a toujours crû devoir observer les égards dûs à une Nation libre & indépendante: Et il n'auroit tenu qu'à la Suede de se conserver un ami dont les sentimens devoient lui être d'autant moins suspects, qu'ils étoient fondés sur la conformité des intérêts, & cimentés par les liens du sang.

Les

Les accusations que la Cour de Suede forme contre le Roi, à l'occasion du départ du Comte de Solms & du renvoi du Baron de Nolcken, ne sont pas moins frivoles que les précédentes. Il suffira de mettre ici la vérité dans tout son jour, pour faire voir le peu de fondement de ces imputations.

Le Comte de Solms n'a jamais été rappellé. Ce Ministre avoit demandé & obtenu la permission de faire un tour de quelques mois dans sa Patrie. Il comptoit de revenir & de se rendre à son poste, dès-que le terme de cette permission seroit expiré. Il l'a annoncé de cette manière au Ministère Suedois. Il n'étoit pas question de prendre pour cet effet une audience dans les formes. Cette cérémonie ne s'observe qu'à l'égard d'un Ministre rappellé, & la Cour de Suede ne sauroit l'ignorer. Le Comte de Solms se contenta donc de prendre congé de la Cour & du Ministère, sur le pied d'un Ministre qui ne devoit faire qu'une courte absence, & le Sécretaire d'Ambassade du Roi fut chargé des affaires jusqu'à son retour. Il n'y a rien dans tout cela qui impute une interruption de correspondance, & qui autorise une guerre ni *directe*, ni *rélative*.

Le simple exposé du fait met la Cour de Suede dans tout son tort, & c'est sans doute le jugement qu'elle a porté elle-même sur sa conduite, qui lui a fait attribuer le départ du Ministre de Prusse au ressentiment que ses procédés auroient naturellement dû inspirer au Roi.

La prétenduë violence exercée contre le Baron de Nolcken autorise encore moins la Cour de Suede à se plaindre de S. M. Ce Sécretaire d'Ambassade n'avoit jamais été chargé des affaires, ni accrédité auprès du Roi, ou auprès de son Ministère. Dès-qu'on apprit l'invasion de la Cour de Suede, on signifia au Baron de Wulffenstierna, qu'il eût à se retirer de la Cour du Roi, & l'insinuation lui en fut faite avec cette décence que les Puissances observent même en tems de guerre. Pareille démarche est autorisée par l'usage. L'activité d'un Ministre étranger cesse avec la paix, & toutes les Puissances sont en droit & dans la possession de n'en point admettre de la part d'une Cour ennemie. On ne douta point que le Baron de Nolcken ne suivît le Mini-

ministre

niſtre dont la préſence ſeule le faiſoit joüir de la protection du Droit des Gens ; & lorſqu'on apprit qu'il étoit reſté à *Berlin*, on attribua la prolongation de ſon ſéjour aux arrangemens que le départ précipité de Mr. de Wulffenſtierna pouvoit l'avoir empêché de prendre par rapport à lui-même, & on crut devoir lui en laiſſer le tems : mais cette connivence avoit un terme ; & dès que l'on s'apperçut qu'il outrepaſſoit celui que la bienſéance admet dans ces ſortes de cas, le Comte de Podewils, Miniſtre d'Etat, le fit venir chez lui, pour l'en faire reſſouvenir. Ce Sécretaire Suedois prétendit, à la vérité, avoir l'ordre de reſter ; mais on lui fit ſentir, qu'aucune Cour n'étoit en droit de donner des ordres dans les Etats d'un Prince avec qui elle étoit en guerre. Il demanda la permiſſion d'écrire en Suede, & on le lui permit, non que l'on reconnut par-là que ce Sécretaire étoit fondé à faire une ſemblable demande, comme le prétend l'auteur du Mémoire ; mais on le fit par un excès de complaiſance, & parce qu'on ne voyoit aucun inconvénient à faire avertir d'avance la Cour de Suede de ce nouvel incident.

Loin de vouloir attendre néanmoins la réponſe de ſa Cour ſur ce ſujet, on lui déclara qu'on alloit demander les ordres du Roi par rapport à la réſiſtance ſingulière qu'il faiſoit, & qu'il feroit bien en attendant de ſe préparer à ſon départ. Les ordres de Sa Maj. vinrent effectivement, & furent tels qu'on devoit les attendre. On intima en conſéquence au Baron de Nolcken, qu'il eût à quitter la Cour de Berlin dans 24 heures. On le fit prier en même-tems de ſe conformer à cet avertiſſement, parce qu'on ſe verroit obligé, dans le cas contraire, d'en venir à l'extrêmité deſagréable de le faire eſcorter juſqu'à la frontière. Ce ne fut auſſi que ſur le refus opiniâtre de ce Sécretaire d'Ambaſſade, que l'on ſe vit forcé à la fin de recourir à cette violence, pour ſe débaraſſer d'un homme qui, ſans avoir jamais eu aucun caractère public, prétendoit pouvoir faire impunément le métier d'Eſpion dans les Etats du Roi.

Ce cas étoit ſi nouveau & ſi extraordinaire, qu'on fut d'abord tenté de croire que la Cour de Suede

n'y

n'y entroit pour rien, & que son Sécretaire agissoit sans son aveu. On seroit encore dans les mêmes idées, s'il ne paroissoit par le Mémoire Suedois, qu'il y avoit été autorisé par des ordres positifs, & qu'on avoit voulu se menager cet incident, pour donner une apparence de justice à une guerre qui étoit déja entreprise: mais la Suede a eu besoin de prétexte, comme on est obligé d'en convenir; celui-ci ne servira tout-au-plus qu'à convaincre toute l'Europe, qu'elle n'avoit aucune raison valable pour en venir à une rupture.

C'est donc envain que la Cour de Suede cherche à justifier une conduite qui ne trouvera des approbateurs qu'auprès de ceux dont elle sert les desseins. Le renvoi du Baron de Nolcken & le départ du Comte de Solms la mettoient aussi peu en droit de continuer la guerre, que la Garantie de la Paix de *Westphalie* lui donnoit peu de raisons pour la commencer. Il auroit été glorieux à cette Couronne de prendre les armes pour la défense d'un Prince qu'une foule d'ennemis accabloient injustement: Mais la postérité ne pourra apprendre sans étonnement, qu'elle ait pris le parti de se ranger de leur côté pour appesantir les Chaînes de l'Allemagne. Elle aura surtout de la peine à croire qu'on ait osé faire intervenir le grand nom de Gustave-Adolphe, de cet illustre Défenseur de la Liberté & de la Religion, pour opprimer une Maison dont la puissance a été de tout tems & est encore aujourd'hui un des plus fermes soutiens de la Religion Protestante & de la Liberté de l'Empire.

III. Dans ces circonstances de la guerre, le Roi de Suede a fait addresser à ses Ministres auprès des Puissances commerçantes le Mémoire suivant.

LE Roi, par sa Déclaration du 13. Septembre dernier, a exposé l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de faire entrer ses troupes sur le territoire du Roi de Prusse, afin de concourir par des moyens également légitimes & efficaces, au rétablissement de la paix & aux avantages qui doivent en résulter pour l'Empire en général, & pour chacun de ses Etats en particulier.

Tels

Tels ont été les motifs de la conduite que le Roi a tenuë jusqu'à présent; & pour peu qu'on fasse attention aux principes qui l'y ont déterminé, on y reconnoîtra la justice des démarches de S. M. & la pureté de ses intentions.

Elle n'a rien eu de plus fortement à cœur que de faire observer à ses troupes la plus exacte discipline, de soulager les Pays qu'elles ont été dans la nécessité d'occuper, & d'y garantir les habitans des effets de la dissolution & de la misére, en ne se prévalant point de ce que les droits de la Guerre leur accordoient.

C'est par une suite de ces sentimens, que le Roi, quoiqu'il ait fait prendre possession par ses troupes des embouchures de la rivière de *Peene*, en *Pomeranie*, y laisse cependant la liberté du Commerce & de la Navigation, conformément au regles suivantes préscrites par S. M.

I. Les Vaisseaux étrangers peuvent entrer & sortir de ladite rivière de la *Peene*, avec leurs effets & leurs marchandises, sans payer d'autres impôts, droits, péages que ceux qui ont été établis avant la présente Guerre.

II. Les marchandises de contrebande destinées pour *Stettin*, ou pour quelque autre Port des Etats de Prusse, en sont cependant exceptées. Elles seront sujettes à confiscation, ainsi que l'usage est établi ailleurs en de pareilles circonstances.

III. Mais afin qu'il soit donné une explication fixe & aussi peu limitée qu'il est possible de ce qui doit être censé marchandise ou effet de contrebande, S. M. veut s'en tenir aux notions déterminées sur ce sujet par le Traité d'*Utrecht*.

Ce qui est rapporté ci-dessus est le contenu des ordres que le Roi, son Maître, lui a enjoint de déclarer de sa part. Sa Maj. s'intéresse sincérement à tout ce qui peut favoriser le Commerce. Aussi est-ce à regrêt qu'Elle se voit obligée d'y apporter quelque gêne: mais cette gêne en elle-même n'est autre chose qu'une limitation autorisée par la nécessité des circonstances.

IV. En attendant que les moyens qui doivent procurer la délivrance de l'Infortuné Ele-

torat de *Saxe* répondent à cet objet, le Roi de Pologne ne néglige aucune occasion de mettre sous les yeux de l'Europe la lésion qu'il continuë de souffrir dans ses droits à cet égard. C'est ce qui vient d'être exposé de nouveau avec beaucoup d'étenduë, dans un Ecrit intitulé: *Les Droits de la Saxe constatés, ou Réfutation de la Réponse Prussienne à l'Ecrit intitulé*, LA JUSTE CAUSE DE LA SAXE, & imprimé en *Hollande* sous le titre de LA VERITÉ DES FAITS, *in quarto*. On y fait une nouvelle peinture extrêmement touchante des souffrances de la Saxe, sur lesquelles on s'exprime ainsi:

» Jamais il n'y eut en Saxe un arrangement » dans les Finances pareil à celui d'aujourd'hui: » car on ignoroit l'art d'y faire des Comptes » purement de *Recette*, & sans aucune *Dépense*. » Si les lamentations de tant de milliers de su- » jets désolés pouvoient se faire entendre, elles » donneroient certainement là-dessus des éclair- » cissemens effrayans; mais c'est de quoi la » cupidité se met le moins en peine. On n'a » pas honte d'exiger des Officiers & des Fer- » miers-Royaux, sous la plus rigoureuse Exé- » cution, l'entier montant de leur Contrat, » sans aucune remise, ni compassion, & sans » vouloir, sur leurs instantes prières, les ab- » soudre de la Ferme, quoique les Prussiens » eux-mêmes, à leur passage, ayent enlevé à » la plûpart d'entre-eux, leurs Provisions & » Pièces d'inventaire. On force les Commis, » s'ils ne veulent pas risquer leurs propres biens, » à ordonner de pareilles Exécutions contre les » pauvres sujets non contribuables, ou mou- » rants de faim, comme ceux du *Cercle des mon-* » *tagnes*, pour extorquer, par cette voye, les

» rede-

» redevances ordinaires, que tant d'autres
» vexations extraordinaires doivent néceſſaire-
» ment rendre exigibles : Mais s'agit-il des dé-
» penſes les plus indiſpenſables, des répara-
» tions d'Edifices publics, des Ponts, des Chauſ-
» ſées, des ruës, des ſalaires d'ouvriers, des
» Intérêts des Capitaux à la charge des Caiſſes,
» pour lors on eſt ſourd à tout. Les Ecoles, les
» Maiſons de Corrections, les Hôpitaux, tou-
» tes ces fondations pies reſtent privées de la
» ſubſiſtance qu'elles tiroient des Caiſſes du dé-
» fenſeur de la Religion Proteſtante. On atta-
» che aux pauvres les aumônes qui leur ont
» été léguées depuis un tems immémorial. Un
» pareil traitement, qu'on peut, à toute heu-
» re, prouver par les Ordonnances originales
» du Directoire-Général de Guerre Pruſſien,
» differe-t-il beaucoup d'un pillage général,
» ſi ce n'eſt qu'il dure davantage, qu'il ſe fait
» avec plus de méthode, & qu'il ne tourne
» point au profit du ſoldat. »

Mais ce qui mortifie ſurtout le Roi, & ne lui cauſe pas moins de peine que les ſouffrances de ſes ſujets, c'eſt le fâcheux état où le *Steuer* a été réduit, & l'inexécution des engagemens pris pour ſatisfaire aux dettes de ce Fonds. L'Ecrit qu'on vient de citer renferme entre-autres obſervations ſur ce ſujet, les deux ſuivantes.

» Il étoit juſte que, conformément à l'Ar-
» ticle VI. du Traité de *Dreſde*, les ſujets Pruſ-
» ſiens fuſſent rembourſés, aux termes de l'é-
» chéance, des Capitaux qu'ils avoient placés
» dans ce Fonds; mais il ne l'étoit pas que
» ces mêmes ſujets, & qui plus eſt, les Mini-
» ſtres & Sécretaires d'Ambaſſade de Pruſſe,
» employaſſent dans la ſuite l'argent qu'on leur

» avoit

» avoit remboursé, pour acheter d'autres Nations à 30, 40, & même à 50 pour cent de perte, des Obligations qu'ils avoient décréditées » auparavant, & qu'ils s'en fissent payer en » plein à la Foire suivante, en tenant par-là la » Saxe sous une contribution perpétuelle. C'est » un fait dont on a les preuves à la main.

» L'invasion de la Saxe par les Prussiens en » 1745, avoit épuisé totalement les forces du » Pays, & le sujet étoit devenu peu ou point » contribuable l'année suivante. Cependant à » la Foire de Pâques de 1747, il n'en fallut » pas moins payer aux Prussiens, en vertu du » Traité de *Dresde*, un million d'écus. A peine » put-on obtenir un délai pour 200 mille écus, » jusqu'à la fin de la première Foire. Les foibles revenus de l'année n'y suffirent pas. On » fut obligé de recourir à de nouveaux emprunts, pour faire face à une partie des dépenses ordinaires. Les intérêts dûrent rester » entièrement arriérés. Dans les années suivantes, lorsqu'on voulut les acquitter & rétablir le crédit du *Steuer*, la Cour de Berlin » mit, de tems à autre sur le tapis, les prétentions les plus onéreuses, rélativement au » droit de préférence de ses sujets. Elle exigea » pour eux le payement des Capitaux souvent » négociés par des voyes extrêmes, & de la » manière la plus intéressée, après qu'elle avoit » dérangé tellement les revenus du *Steuer*, » que les autres créanciers ont dû attendre » aussi après leurs rentes. Vouloit-on remplir, en quelque façon, les engagemens pris » envers ceux-ci, l'on étoit contraint d'en » venir aux opérations les plus violentes. On » se vit obligé d'hipothéquer tout l'Etat pour

» emprunter de nouvelles sommes; de réduire
» l'Armée, si nécessaire à la sûreté du Pays, &
» d'anticiper les revenus des autres Caisses-
» Royales, qui devoient venir au secours du
» *Steuer*. On n'avoit pas plûtôt pris, avec tant
» de peines & de sacrifices, quelque arrange-
» ment pour le payement plus régulier des in-
» térêts de ce fonds, que la Cour de Berlin
» étoit prête encore à le renverser de fond en
» comble, &c. »

De ces Pièces passons aux Articles de diverses Pays qui nous présentent des évenemens.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Prises faites en Amérique.

I. LEs 38 Navires Anglois dont nous avons annoncé la prise faite par les Corsaires François armés à l'*Isle-Royale*, & qui ont été conduits à *Loüisbourg*, sont, la *Victoire*, le *Thomas*, le *Chariot*, le *Grampus*, le *Betty*, les *Deux-Frères*, la *Charmante*, le *Neptune*, la *Marie-Anne*, les *Deux-Sœurs*, encore les *Deux-Frères*, le *Brunswick*, le *Crawford*, le *Severn*, le *John-Haune*, l'*Apollon*, le *Joseph*, le *Sasoch*, la *Branche d'Olivier*, le *Dispatch*, l'*Elloye*, le *Poly*, le *Leotenord*, le *Nancy*, la *Brayalle*, l'*Anne*, la *Marie*, le *Baldwin*, le *Cerllo-Flondon*, le *Grand-Banc*, la *Perle*, l'*Echappée*, le *Hope*, le *Mercy*, le *Charmant*, le *Saint André*, & la *Bethy*. Cette grande capture a été suivie de la prise de quelques autres Bâtimens de la même Nation dans l'*Amérique*. Les deux Mers en *Europe* en montrent aussi beau-

beaucoup de nouvelles, dont plusieurs assez considérables, mais que nous passons. Les nouvelles publiques les rapportent, ainsi que quelques-unes que les Anglois ont faites de leur côté sur les Navires François.

Saisie d'un trésor à Osnabruck.

En donnant à la fin de notre dernier Journal l'annonce de la grande prise faite sur mer, on a dit que les François en ont fait aussi une bien considérable sur terre, savoir à *Osnabruck*, du moins ils y ont fait la saisie d'un très-grand trésor, dont les Hollandois demandent la restitution. Voici le fait Mr. Beauregard de Belleisle, Commissaire des Guerres François à *Osnabruck*, soupçonnant une manœuvre de la part des Anglois pour faire passer de l'argent aux Hannovriens & au Roi de Prusse, a épié le moment de satisfaire son soupçon. S'étant mis à la tête d'un Détachement de Condé, Cavalerie, avec deux Intéressés dans les affaires du Roi, il a surpris & arrêté le 17. Décembre sur les quatre heures & demi du soir quatre chariots chargés de tonnes & de caisses remplies d'or & d'argent monnoyé & en lingots, sans que personne ait eu le tems de se mettre en état de défense. Ce trésor a été conduit chez lui, & y a été gardé quelque-tems par un Détachement, d'où il a été transporté & déposé à *Wesel*. Il y avoit lors de la saisie, quatre Lettres de voiture addressées à plusieurs Juifs, & trouvées dans le Bureau de la Poste aux chevaux, qui est précisément Hannovrienne. Tout cet argent venoit d'*Amsterdam*, & étoit déja parvenu jusqu'à *Brême*, d'où il étoit sorti à l'approche des François pour revenir à *Nyenbourg* & delà à *Osnabruck*, où le Maître des Postes avoit ordre de le conserver jusqu'à ce

que les François eussent pris leurs quartiers d'hiver & rendu la route libre pour le faire passer à *Hambourg*, lieu de sa destination. Comme on ne put s'imaginer qu'autant d'argent appartenoit à des particuliers, on a d'abord envoyé un Courier au Maréchal de Richelieu & à Mr. de Lucé, Intendant de l'Armée Françoise en Allemagne, pour apprendre leur décision là-dessus. Ceux-ci en ont informé la Cour, qui a donné ses ordres que le tout fût envoyé provisionnellement en lieu de sureté à *Wesel*.

On pouvoit s'attendre de cette capture à voir des mouvemens en réclamations auprès aux des Etats-Généraux. En effet, des Juifs & des Marchands ont tant mis en œuvre à *La Haye*, que Leurs Hautes Puissances ont pris dès le 22. Décembre, la Résolution suivante dans leur Assemblée :

Il a été trouvé bon & arrêté, que copie de la Requête & Déclaration qui y est annexée en preuve que l'argent appartient à des Marchands neutres, sera envoyée à Mr. de Lestevenon de Berkenrode, Ambassadeur de L. H. P. à la Cour de France, & qu'il lui sera enjoint en même-tems de représenter de la façon la plus sérieuse & sur les fondemens posés dans ladite Requête de la manière & là où elle pourra être le plus de fruit, l'extrême embarras, dans lequel les Suppliants, ainsi que les Marchands qui y sont intéressés, se trouvent réduits par la saisie d'une quantité si importante d'argent, & le grand & extrême dommage & préjudice qui devroit en résulter non-seulement pour leur ruine totale, mais encore pour la gêne du Commerce en général au cas qu'on n'y apportât promptement remède, & en conséquence demander & réquerir avec toutes les instances possibles & d'employer ses offices les plus efficaces pour qu'on donne tout de suite & sans délai les ordres les plus précis de la part de Sa Maj. le Roi de France, à ce que les barils, caissons & coffres d'argent soient rapportés immédiatement à la maison du Maître

des

*des Postes d'*Osnabruck, *ou bien renvoyés en ce Pays, & qu'on fasse de la part de S. M. les arrangemens nécessaires, pour prévenir à l'avenir de pareils traitemens peu convenables.*

Et l'Extrait de cette Résolution de L. H. P. avec la copie des susdites Requête & Déclaration sera remise par l'Agent Byemont à Mr. le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire de France, en le prevenant très-amicalement & officieusement de vouloir appuyer efficacement par ses bons offices les représentations qui doivent être faites à cet égard tant à sa Cour qu'auprès de Mr. le Maréchal de Richelieu, & de vouloir en attendant écrire au Commissaire Beauregard de Belleiste à Osnabruck, *qu'il ne transporte pas plus loin cet agent.*

Mr. de Lestevenon ayant fait ses représentations ensuite de l'ordre qu'il en avoit reçu conformément à cette Résolution de ses Maîtres, l'Abbé Comte de Bernis, Sécretaire d'Etat lui fit le 31. Décembre la réponse que voici.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre que Vôtre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 29. de ce mois, concernant les Barils & Caisses remplis d'argent qui ont été arrêtés à Osnabruck *par le Sieur Beauregard de Belliste; & Mr. le Comte d'Affry m'a envoyé la Résolution que L. H. P. lui ont fait remettre sur le même sujet, dont j'ai rendu compte au Roi. Sa Maj. étoit déja informée de cet événement depuis plusieurs jours, & Elle avoit ordonné que ces Caisses & Barils fussent transportés à* Wezel, *où ils seront déposés jusqu'à nouvel ordre. Toutes les circonstances de cette affaire,* Monsieur, *paroissent indiquer que la destination de cet argent est au moins fort suspecte, & l'on est d'autant plus autorisé à le conjecturer, que le Commerce de la Ville de* Hambourg *ne comporte pas des remises aussi considérables que les sommes dont il s'agit. Le Roi, pour marquer ses justes égards envers les Puissances neutres, & son amitié particulière pour L. H. P., a prescrit aux Généraux de ses Armées d'accorder des passeports pour le libre passage des Chariots de Poste qu'on lui a assuré n'être destinés qu'à faciliter la Correspondance des sujets de*

la République, ainsi que le Commerce qu'ils font en Allemagne *& dans le* Nord: *Mais Sa Maj. n'imagine pas, & Elle est bien persuadée que les Seigneurs Etats-Généraux ne le pensent pas non-plus, que ces Chariots doivent en aucun cas & sous quelque prétexte que ce puisse être, servir à favoriser frauduleusement & à son préjudice les opérations de ses ennemis. En partant de ce principe,* Monsieur, *l'intention du Roi est, que l'on constate exactement la propriété & l'usage des sommes qui ont été arrêtées, & s'il est prouvé par des Documens authentiques qu'elles appartiennent réellement aux sujets de L. H. P., Sa Maj. en ordonnera la restitution. Le Roi, en attendant cette vérification, sera regardé, sans doute, comme assez solvable pour répondre de l'argent qui a été arrêté & déposé à* Wezel. *C'est la réponse provisionnelle qu'il a été ordonné à Mr. le Comte d'Affry de faire à la réquisition des Etats-Généraux. J'ai l'honneur d'être, &c.* Signe: *L'ABBE' COMTE DE BERNIS.*

C'est donc ici une affaire qui sera examinée avec toutes les précautions imaginables. Mais eu égard à la grande quantité d'espèces, & à la marche couverte & secrete qu'on y observoit, il est bien à présumer que cet argent ne peut appartenir qu'à des Puissances ennemies de la France.

Nouvelles de mer.

II. On travaille toujours dans les Chantiers des Ports du Royaume à de nouveaux Vaisseaux pour rendre la Marine toujours plus respectable, & pour parer aux coups que l'Angleterre publie vouloir lui porter par la sienne, en même-tems en *Amerique* & en *Europe*, dans la saison propre aux opérations de mer. Mais jusqu'à présent cette Couronne a vû ses projets dissipés, & ses pertes réelles, par les seules forces navales de la France. Ces forces venant à être réünies à celles de la Monarchie Espagnole, il y auroit moins d'apparence que jamais que ses grands desseins, constamment for-

formés dans l'hiver, s'exécutassent avec plus de réüssite. Cette réünion de forces Françoises & Espagnoles seroit le fruit d'une nouvelle Alliance concluë entre les deux Cours, & qu'on dit signée à *Madrid*. Les positions dans l'*Amérique* sont d'ailleurs tellement prises par les troupes du Roi, que l'on croit devoir y être assuré contre tout événement imprévû, lorsque les opérations présentement cessées devront recommencer. L'Escadre de six gros Vaisseaux de guerre & deux Frégates de Mr. de la Cluë, partie de *Toulon* au mois de Novembre, se rend véritablement à *St. Domingue*. On l'a vûë près du Détroit, & l'on assure qu'elle l'a heureusement passé à présent, quoiqu'observée par l'Escadre Angloise de l'Amiral Osborne qui y étoit en croisière pour lui livrer combat. Jusques-ici nous n'avons pas marqué sa véritable force. L'*Océan* monté par Mr. de la Cluë porte 80 canons & 1150 hommes d'équipages, le *Redoutable* 80 canons & 950 hommes, le *Guerrier* & le *Centaure* 74 canons & 900 hommes, le *Bon-Tems* 70 canons & 800 hommes, l'*Hippopotame* 54 canons & 680 hommes, & les deux Fregates, chacune 30 canons & 300 hommes. Les autres nouvelles de mer ne portent que des croisières de part & d'autre sans nul effet, & qu'une Escadre de six Vaisseaux de la Couronne a été apperçuë dans le Détroit de la *Sonde* à peu de distance de l'Isle de *Java*; qu'elle s'est emparée de deux Vaisseaux Anglois qui venoient de *Bencolen*; qu'elle en a attaqué un troisiéme près de *Bantam*; que la venuë de cette Escadre Françoise avoit pour objet d'intercepter les Vaisseaux de la Compagnie Angloise qui revenoient de la *Chine*, & que

que le Gouvernement Hollandois de *Batavia* avoit fait équiper deux Vaisseaux de guerre pour croiser sur la côte de *Java*, & pour veiller à la sureté ainsi qu'au maintien de la neutralité de cette côte.

Les Vaisseaux du Roi l'*Amphion* & la *Sirene* ont mis à la voile de *Brest* le 16. Décembre ; leur destination est ignorée même de leurs Capitaines qui n'ont dû ouvrir leurs instructions qu'à une certaine hauteur. Plusieurs des Vaisseaux de l'Escadre du Comte Dubois de la Mothe, dont nous avons annnoncé le retour à *Brest*, en ont aussi mis à la voile, mais pour aller desarmer à *Rochefort*. Il n'y a eu que deux Frégates de cette Escadre qui soient restées en arrière, & qui ayant donné dans l'Escadre Angloise, l'une s'est renduë après s'être vivement défenduë ; l'autre plûtôt que d'en faire de même, a mieux aimé se faire couler à fonds & se perdre ainsi avec tout son équipage dont il ne s'est pas sauvé un seul homme. On l'appelloit la *Brune* ; elle étoit de 30 canons, & commanmandée par Mr. Macarti. La première est l'*Hermione* de 26 canons.

Création de rentes viagéres.

Les troupes du Roi sont actuellement de 310000 hommes tout compris. On a fait partir pour l'*Allemngne* 40 mille couvertures, 60 milles chemises & d'autres choses nécessaires destinées à l'usage de celles qui composent l'Armée du Prince de Soubise. La levée d'un nouveau Corps de milices qui sera porté jusqu'à quarante mille hommes, se fait actuellement. La Cour est d'ailleurs occupée à prendre les mesures nécessaires pour renforcer ses Armées en *Allemagne*, & pour s'y procurer enfin un heureux succès des opérations qui doivent décider les

les affaires dans ce Pays-là. Les grosses dépenses que le Roi est obligé de faire pour remplir cet objet exigeant des subventions extraordinaires, Sa Maj. se promet une abondante ressource à cet égard de la part du Clergé du Royaume. La voye des emprunts est encore une ressource assurée, mais sur laquelle le Roi s'est prescrit des bornes. Son Edit portant création de quatre millions de rentes viagères à dix pour cent d'intérêt, dont nous avons fait mention le mois passé, & que le Parlement a enrégîtré purement & simplement, montre un vrai zéle de la part de ce Corps; & l'empressement des sujets de Sa Maj. à se procurer l'avantage de participer à ces rentes, a été en cette occasion une nouvelle preuve bien sensible de la manière dont le Roi regne sur leurs cœurs encore plus que sur leurs fortunes. Peu de jours ont suffi pour rassember les quarante millions qui forment le Capital de ces rentes viagères. Cet empressement a déterminé S. M. a ajouter à la création un supplément de deux millions sur le même pied; ce qui fait en tout soixante millions de capital. Le nouvel Edit par lequel cette augmentation est faite, fut enrégîtré le 19. Décembre. Les motifs en sont exprimés dans le préambule en ces termes.

LOUIS &c. Dans le choix des moyens que nous sommes obligés d'employer pour nous procurer les fonds qui nous sont nécessaires dans les circonstances présentes, Nous aurons toujours une attention particulière à chercher & à préférer ceux qui, en nous procurant les secours dont nous avons besoin, pourront en même-tems tourner à l'avantage de nos peuples, & éloigner d'autant plus d'autres ressources qui pourroient

roient leur être moins favorables, & que nous avons néanmoins lieu d'attendre de leur amour & de leur fidélité. C'est dans cette vûë que nous sommes déterminés à une création de rentes viagères que nous avons cru devoir fixer à quatre millions. L'empressement avec lequel nos Sujets se sont portés à les acquérir, & les instances qui nous ont été faites pour en ajouter de nouvelles à celles que nous avons créées par notre Edit du mois de Novembre dernier, sont autant de motifs qui nous engagent à accepter un secours qui nous est offert avec autant de zèle que de succès, & à augmenter notre première création de deux millions de rentes, pour procurer à ceux de nos Sujets, & même aux étrangers qui n'ont pû être admis à celles déja créées, la satisfaction qu'ils désirent &c.

Cette seconde création a été remplie aussi promptement que la première.

Le Roi vient d'accorder l'établissement d'une Lotterie en faveur de l'Ecole-Royale Militaire, par un Arrêt de son Conseil d'Etat, dont les motifs sont exprimés ainsi dans le préambule:

Le Roi étant informé des dépenses qu'exige nécessairement l'établissement de son Ecole Militaire, dans la résolution où est S. M. de porter à sa perfection ce monument de sa bienveillance pour une Noblesse qui ne cesse de lui donner des témoignages de son zèle; & satisfaite qu'elle est des progrès des Eleves qu'elle y entretient par ses bontés, Elle s'est déterminée à lui faire pour trente années consécutives la concession d'une Lotterie composée dans les mêmes principes que celles qui sont établies à Rome, *à* Genes, *à* Venise, *à* Naples, *& à* Vienne.

IV. Le procédé des Alliés par raport à la rupture

rupture de la Convention de *Closter-Seven* paroit à la Cour un des attentats les plus énormes au Droit des Gens. Les sujets étant comme responsables de la conduite du Souverain, les habitans de l'Electorat d'Hannover devroient tout craindre d'une telle infraction. Cependant, comme la modération de la Cour est sans bornes, on peut avancer qu'elle les considérera, comme n'ayant eu aucune part aux motifs de cette violation. Mais ce que la raison de guerre permet à leur égard sera employé & l'est déja; c'est d'en exiger les contributions nécessaires pour l'entretien des troupes du Roi. On l'a fait avant la Convention, on le fait donc après, & la chose est prouvée par une Lettre que Mr. de Lucé, Intendant de l'Armée de Sa Majesté dans l'Electorat d'Hannover, a écrite à la fin d'Août dernier aux Membres de la Régence de cet Electorat, dans les termes suivans.

MESSIEURS, *J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un Ordre pour la fourniture des fourages & des grains nécessaires à la subsistance de l'Armée Françoise pendant l'hiver. Je vous prie de faire les arrangemens convenables pour en assurer l'exécution. Je ne désire rien plus que d'avoir pour tous les Pays conquis sur Sa Maj. Britannique, tous les ménagemens possibles: Mais comme la partie la plus essentielle de mon Ministère est de pourvoir à la subsistance & aux besoins de l'Armée, qui ne peut ni ne doit manquer du nécessaire dans un Pays abondant & conquis, vous sentez que ces dispositions doivent de votre part être secondées par beaucoup d'exactitude & de célérité à remplir les demandes que je serai obligé de vous faire. Vous sentirez aussi l'importance du service dont je suis chargé*

&

& les suites fâcheuses qui résulteroient de votre négligence ou de vos refus.

Je ne vous fait point, pour le présent, des demandes en argent; mais je vous préviens que vous aurez à payer, pendant le quartier d'hiver prochain, un traitement aux troupes, pour lequel il vous faudra des fonds considérables, & vous voudrez bien prendre vos mesures en conséquence. J'ai l'honneur d'être, MESSIEURS, *avec toute la considération possible, votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,* Signé, DE LUCE'.

V. Le 29. Décembre le Parlement de Paris enrégîtra un Edit du Roi par lequel Sa Majesté supprime dans cette Compagnie les Présidens des Enquêtes & des Requêtes. Le prix des Charges que ces Magistrats occupoient, leur sera remboursé. Le Roi nommera dans les Chambres des Enquêtes & des Requêtes deux Conseillers pour présider à chacune. Les Charges qui viennent d'être supprimées étoient d'une création assez récente. Il n'y avoit ci-devant d'autres Présidens dans le Parlement, que ceux de la Grand-Chambre, qui sont les Présidens-à-Mortier.

Le même jour le Parlement rendit un Arrêt remarquable. Après y avoir rappellé & confirmé les Arrêts rendus précédemment contre le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Orleans, à l'occasion du refus de Sacremens fait à feu Mr. Coignou de Sarrebourse, & dont nous avons marqué l'affaire en son tems; il déclare, que la paix étant rétablie dans le Diocèse d'*Orleans*, & la compétence du Parlement reconnuë, le fameux Marbre posé par son ordre dans l'Eglise de *St. Pierre Lentin*, & sur lequel étoit gravé

gravé l'Arrêt rendu dans cette Cause, sera enlevé, pour ôter de la vûë du public un monument qui lui rappelle des troubles auxquels la sagesse du Roi a mis fin. Mais ce qui doit subsister pour cette même Cause, c'est la fondation que le Parlement a ordonné que l'on fît aux dépens du Chapitre, d'un Service annuel pour le repos de l'ame de ce Chanoine, en réparation du refus des Sacremens qui lui a été fait.

Nouvel exil de l'Archevêque de Paris.

VI. L'Archevêque de *Paris* qui ne faisoit, pour ainsi dire, que d'être rendu à son Siége Archiepiscopal, est de nouveau exilé. Son refus constant de rétablir dans leur Etat & Maison les Réligieuses Hospitalieres du Fauxbourg *St. Marceau* à *Paris*, toujours opposées aux sentimens qu'il voudroit leur trouver, lui a occasionné cette seconde disgrace du Souverain. Il n'est plus rélégué à sa maison de *Conflans* à quatre lieuës de *Paris*; mais à *Sarlat*, petite Ville du *Perigord*, à 120 lieuës de *Paris*. L'ordre de s'y rendre lui fut porté le 4. Janvier, par le Comte de Saint Florentin, Ministre & Secretaire d'Etat. Vers les 11 heures du soir il se rendit avec la permission du Roi à *Conflans*, d'où il partit pour *Sarlat* trois jours après à l'issuë du dîner. Il s'étoit trouvé à *Conflans* plusieurs Prélats, Chanoines de son Chapitre & autres personnes de considération qui lui ont donné des témoignages publics de leur zèle & de leur attachement, en même-tems que de leur sensibilité de se trouver séparés de lui. Avant de partir l'Archevêque a nommé quatre Grands Vicaires auxquels il a donné des pouvoirs conformes à sa façon de penser, & il s'est toujours réservé le droit de relever l'interdit des Hospi-

lières. Il n'a emmené avec lui que très-peu de domestiques, & il a ordonné que tous ceux qui lui devenoient inutiles, de même que les autres personnes de sa maison, joüissent néanmoins pendant six mois de leurs apointemens. Les pauvres n'ont pas été oubliés dans la distribution de ses largesses.

Mr. de Chevert & le Comte de Saint Germain sont désignés pour être faits Maréchaux de France à la première promotion.

VII. Le Roi a disposé de l'importante Charge de Colonel Général de la Cavalerie en faveur du Marquis de Bethune, a revêtu le Duc d'Estissac de celle de Grand-Maitre de la Garderobe, & a créé Brigadier de ses Armées le Marquis de Caraman, Colonel de Dragons, en considération de la bravouve qu'il a fait paroître dans l'action où il a été engagé, & qui s'est passée le 4. Decembre près d'*Ultzen* dans le Pays d'Hannover: action sur laquelle on a vû quelques rélations dont nous avons tiré ce qui en a paru de mieux, & l'avons rapporté dans notre dernier Journal page 44. Mais il convient d'en parler de nouveau, quand ce ne seroit que par respect pour la vérité que des avis Hannovriens & Prussiens détruisoient, & faisoient parade dans des nouvelles publiques du contraire de ce qui est arrivé dans cette rencontre. La Cour elle-même n'a pû tolérer la vérité si fort altérée, puisque le fait tout constaté, elle a fait rendre publique la rélation qu'en voici, & qui rectifie en même-tems ce que nous en avons marqué.

„ Le Marquis de Caraman avoit été détaché de
„ l'Armée avec son Régiment de Dragons & 180
„ Chasseurs de Fischer commandés par le Sr. de
„ Clery, Lieutenant-Colonel de ce Corps & dont
„ cent

„ cent étoient à cheval, pour obſerver les mouve-
„ mens des ennemis. Le 4. Décembre le Marquis
„ de Caraman, qui avoit couché au Village de *Bri-*
„ *del*, apperçut un Corps de plus de trois mille
„ Hannovriens qui le ſuivoit. Ce Corps étoit com-
„ poſé de 1200 hommes de Cavalerie; le reſte étoit
„ de l'Infanterie qui avoit deux pièces de canon.
„ L'inégalité de ſes forces l'obligea de doubler le
„ pas pour gagner le Village de *Heimbeke*, où il
„ auroit pû ſe defendre avec plus d'avantage qu'en
„ raſe campagne: Mais la Cavalerie Hannovrienne
„ le ſerra de ſi près, que voyant qu'il n'auroit pas
„ le tems d'atteindre *Heimbeke*, quoiqu'un de ſes
„ Eſcadrons y fût arrivé, il prit le parti de ſe met-
„ tre en bataille. Il chargea vigoureuſement l'en-
„ nemi qui étoit déja formé, & il fut ſi bien ſe-
„ condé par le Sr. de Clery, ainſi que par le feu
„ des 180 Chaſſeurs de Fiſcher, qu'il enfonça &
„ mit en déroute ce Corps de Cavalerie Hanno-
„ vrienne, qui étoit du double plus fort que le
„ ſien. Onze Officiers du Régiment de Caraman
„ ont été bleſſés légerement, & trois d'entre-eux
„ ont été faits priſonniers. (on en marque les
„ noms dans cette rélation) Il y a eu ſix Dragons
„ tués & 75 bleſſés. Les Hannovriens ont fait une
„ plus grande perte. On l'a ſçu par le Tambour-
„ Major qui avoit été envoyé à eux pour ſavoir des
„ nouvelles des priſonniers. Le Comte de Schulen-
„ bourg, Général-Major qui les commandoit a
„ a été bleſſé, ainſi-que le Commandant des Chaſ-
„ ſeurs Hannovriens, & trois de leurs Officiers par-
„ ticuliers étoient déja morts de leurs bleſſures à
„ l'arrivée du Tambour.

On a été étonné de voir des rélations toutes oppoſées à celle-ci. Mais on l'eſt bien plus d'autres nouvelles fauſſes qui ſe publient, & qu'on mépriſeroit, ſi on ne les voyoit imprimées à *Magdebourg*, & jointes aux dépêches qui s'envoyent aux Miniſtres dans les Cours étrangères. Dans ces nouvelles, que la malignité a enfantées, on voudroit jetter les fondemens d'une Guerre de Religion, en ſuppoſant que

les troupes Françoises maltraitent partout les Ministres de la Religion Protestante, & en supposant de ces Ministres & de leurs Temples dans des endroits même où on n'en a point vûs. Sur ce sujet, nous avons cru devoir aussi faire usage d'une Lettre écrite par une personne respectable, parce qu'on ne peut pas assez détromper un public porté à la crédulité, des impressions que pourroient avoir faites sur lui des Ecrits marqués au coin d'une vérité apparente. En voici la substance: *On a vû* ici (à Versailles & à Paris) *un article publié en Allemagne & inséré dans quelques Gazettes d'Hollande & d'ailleurs, par lequel on accuse un Officier de notre Armée dans l'Empire de s'être servi du dos d'un Ministre comme d'un marche-pied, & quelques Soldats de cette Armée d'avoir employé l'épithète de* Chiens d'Hérétiques. *La bassesse & la fausseté de cette imputation ne mériteroient pas d'être refutées, parce que des artifices de cette espèce ne doivent faire impression sur personne: Mais il est de l'intérêt de la vérité de déclarer, que nos Généraux n'ont reçu aucunes plaintes sur des traits de cette nature, & que si quelque Officier ou quelques Soldats s'étoient abandonnès à des excès aussi méprisables, ils auroient été promptement & sévèrement punis. En supposant même que quelques marodeurs eussent commis de tels desordres, doit-on rien conclurre de-là contre l'intention & l'exécution des ordres que la sagesse & l'humanité ont dictés? C'est comme si nous avions supposé pour objet de l'expédition de Rochefort, la destruction de la Religion en France, parce que des Soldats Anglois ivres avoient commis de grands excès dans la petite Isle d'Aix. Les Commandans des Armées*

Fran-

Françoises en Allemagne ont non-seulement protégé les différens Cultes admis dans l'Empire, ils ont même accordé & accordent encore aux Ministres qui croyent en avoir besoin, les suretés & les gardes qu'ils demandent pour eux & pour leurs Eglises. Les Déclarations solemnelles & réïtérées du Roi & de l'Impératrice-Reine sur les Religions autorisées par les Loix de l'Empire & la Liberté que les Généraux Autrichiens, par la Capitulation de Breslau, viennent d'accorder aux Protestans, pour continuer d'y professer tranquillement leur Religion, doivent rassurer pleinement contre les soupçons que la malignité cherche à répandre sur les projets de Leurs Majestés par rapport à un objet aussi intéressant &c.

Si les dernières Lettres reçuës de *Paris* portent juste, on y verra bientôt revenir le Maréchal de Richelieu à cause de sa mauvaise santé; & le commandement en chef de l'Armée du Roi en *Allemagne* remis au Maréchal d'Etrées conjointement avec le Duc d'Orleans. On verroit aussi, suivant les mêmes Lettres, commander le Comte de Clermont, Prince à la place du Prince de Soubise, & une partie de la Maison du Roi marcher vers les côtes de la *Flandres-Autrichienne*; mais c'est sur quoi l'on doit attendre d'autres avis.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

RATISBONNE. Un nouveau Decret de Commission Impériale addressé à la Diette dans le mois de Décembre, réclame de la part *Décret contre le Roi de Prusse.*

Etats de l'Empire, la continuation de leur secours contre le Roi de Prusse. L'Empereur, après avoir recapitulé les efforts qu'il a faits conjointement avec le Roi de France, pour défendre la Liberté de l'Empire, délivrer les Etats de Saxe du joug sous lequel ils succombent, & rétablir la tranquillité de l'*Allemagne*, fait remarquer l'opposition constante dans laquelle ce Prince a persisté en montrant aussi peu d'égard pour la citation au Ban de l'Empire qui a été décretée contre lui comme Electeur de Brandebourg, que pour les résolutions que S. M. I. & l'Empire ont prises en conséquence de la conduite qu'il a tenuë jusqu'à l'événement de la Bataille donnée le 5. Novembre dernier près de *Rosbach*. L'Empereur observe, que quoique la tentative qui a été faite dans cette occasion n'ait pas répondu au but pour lequel l'Armée de l'Empire & celle de France s'étoient mises en marche, la perte qu'elles y ont faite ne les a pas empêché néanmoins de demeurer à portée de protéger les Etats de l'Empire qui auroient pû être exposés à de nouvelles vexations. Voici en quels termes est conçu ce Décret.

» On n'apperçoit que trop clairement le des-
» sein formé par le Roi de Prusse, Electeur de
» Brandebourg, de porter sa rébellion jusqu'au
» dernier période. Il est nécessaire, par consé-
» quent, de s'y opposer par tous les moyens
» possibles, & de faire servir à cet usage tou-
» tes les forces qu'on peut y employer. S. M.
» Imp. a déja averti, par son Rescrit du 31.
» Mai dernier, les Cercles du *Haut-Rhin*
» & de *Soüabe*, du projet que le Roi de Prusse
» Electeur de Brandebourg sembloit avoir for-
» mé de faire des irruptions dans tous les Etats
» de

» Etats de l'Empire, les uns après les autres, » pour tirer d'eux, en les abîmant, de nouveaux secours, pour y contraindre les sujets » ruinés à prendre parti dans ses troupes, & » pour causer par ce moyen la perte totale de » l'Empire. Sa Maj. Imp. s'attend donc, que » les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire » en général, & chacun d'eux en particulier, » persisteront dans le zèle qu'ils ont fait paroître jusqu'à présent, & qu'ils redoubleront » leurs efforts pour donner au Prince de Saxe-Hildbourghausen les secours nécessaires à » l'entretien des troupes & tout ce qui est requis, afin de s'opposer de la manière la plus » vigoureuse à un Electeur qui menace tout » l'Empire, & de l'empêcher de pénétrer dans » les Cercles les plus reculés &c. »

Dans le même mois le Baron de Gemmingen, Ministre du Roi d'Angleterre pour l'Electorat d'Hannover auprès de la Dietre y présenta un Mémoire, qui renferme entre-autres choses ce qui suit.

» Il s'est trouvé à *Hannover* un Commissaire » de l'Impératrice-Reine nommé de Kinckel, lequel y a déclaré que Sa Maj. Imp. & Royale » étoit convenuë avec la Couronne de France, » que dans les Etats qui auroient appartenus au » Roi de Prusse & qui seroient conquis, cette » Princesse ordonneroit la régie & l'administration, à condition d'en partager les revenus avec la France, qui en échange auroit le » Gouvernement des Etats dont elle feroit la » conquête sur le Roi mon maître, à la charge » de céder aussi la moitié des revenus aux Commissaires Impériaux, & que c'étoit en conséquence de cette Convention que lui de

» Kinckel venoit à Hannover, pour regler la » perception des revenus de concert & con- » jointement avec le Commissaire François. Si » l'on ajoute à ces faits les violences & les op- » pressions que le Duc de Brunswich-Wolffem- » buttel & le Landgrave de Hesse-Cassel ont » dû souffrir jusqu'ici & souffrent encore de » l'usurpation de la Puissance Françoise, se » peut-il imaginer un aspect plus déplorable » pour tout vrai Patriote Allemand? Et quoi- » que les Cours de Vienne & de Versailles » ayent déclaré à la face de toute l'Europe que » les troupes Françoises n'étoient entrées en » Allemagne qu'en vertu de la *Garantie de la* » *Paix de Westphalie*, *& comme troupes* » *auxiliaires de l'Impératrice-Reine*, on veut » soutenir que ces troupes ont été en droit de » prendre, sous ce magnifique titre & pré- » texte, leur *passage* par les Etats de Sa Maj. » Britannique & par ceux des Membres de » l'Empire ses Alliés, & que le refus de ce pas- » sage est un crime digne de ressentiment. »

Ce trait a paru exciter de l'attention à *Ratisbonne*, où il doit actuellement avoir été mis en délibération dans les Colléges de la Diette.

Retraite du Ministre d'Hannover.

VIENNE. Le Baron de Steinberg étoit resté en cette Ville dans l'emploi de Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, Electeur d'Hannover; mais le caractère dont il étoit revêtu a cessé d'y rendre sa personne agréable, vû la rupture de la Convention de *Closter-Seven*, que Leurs Majestés Impériales considérent, comme le Roi Très-Chrêtien, être l'infraction la plus manifeste que les Alliés d'Hannover pouvoient donner à un acte dont toutes les formes en établissoient l'autorité, & qui devoient le rendre solem-

solemnel. Ainsi, il lui fut notifié le 16. Décembre qu'il ne parût plus à la Cour, qu'il n'en vît plus les Ministres, & que son séjour à *Vienne* devoit finir. Ce Ministre a pris desuite le parti de se retirer, muni des passeports qu'il avoit demandés. Celui de Dannemarc a témoigné sur cette rupture inattenduë, au Ministère de la Cour, le déplaisir qu'avoit Sa Maj. Danoise de voir que les efforts qui avoient été faits pour ménager des moyens de conciliation dans l'Electorat d'Hannover, par l'effet que devoit produire la Convention faite, avoient été rendus inutiles, & que les bonnes intentions du Roi son Maître s'étoient trouvées par là infructueuses.

II. La fâcheuse nouvelle de la Bataille perduë le 5. Décembre près de *Lissa*, a été suivie d'une autre apportée à la Cour encore plus fatale & à laquelle il paroissoit, par toutes les mesures prises, qu'on ne dût gueres s'attendre. C'est la perte de *Breslau*, Ville renduë le 10. du même mois au Roi de Prusse, avec toute sa nombreuse Garnison qui a été faite prisonniére de guerre par une Capitulation que nous rapporterons, & qui doit paroître en entier dans ce Recueïl, puisqu'on a inséré de même dans celui du mois dernier, la Capitulation qui fut accordée à la petite Garnison Prussienne qui rendit *Breslau* à l'Impératrice-Reine trois jours après la Bataille du 22. Novembre. Cette nouvelle reddition a été occasionnée par plusieurs circonstances embarassantes, dont une des principales fut, que les magazins à poudre, non-obstant les précautions qu'on avoit prises, n'ayant pû être garantis de l'effet des bombes, le feu y a pris & les a fait sauter. Il s'est tenu

Conseils tenus sur les circonstances présentes.

à cette occasion, en présence de l'Impératrice, un grand Conseil, dans lequel Sa Maj. Imp. faisant usage de cette fermeté qui ne l'abandonne jamais, même dans les plus grands revers, n'a été occupée que des moyens à mettre en œuvre pour réparer les desavantages soufferts, en faisant marcher à son Armée toutes les troupes dont on peut la renforcer, & en reclamant les effets les plus prompts du concours & de l'assistance de ses Alliés, particulièrement de la Cour de Russie; attendu qu'une nouvelle diversion exécutée avec fruit par cette Puissance, est le moyen le plus efficace de rétablir les choses sur un pied favorable.

En conséquence du résultat d'un autre Conseil, car ils sont très-fréquens à la Cour, on va retirer de la *Hongrie* la plus grande partie de l'Infanterie qui est dans ce Royaume; d'autant plus qu'il y a tout lieu de compter que la bonne intelligence entre cette Cour & la Porte sera aussi solide sous le règne du présent Grand-Seigneur qu'elle l'a été sous celui du Sultan qui l'a précédé. On a même lieu de se flatter qu'elle deviendra encore plus forte, vû les avis qu'on a reçus des propositions dont est chargé un Ambassadeur qui vient notifier à Leurs Majestés Impériales l'avénement de ce Prince au Trône Ottoman, & qu'on apprend être déja arrivé à *Semlin*, où un Interprête Commissaire de voyages avoit été envoyé pour l'y recevoir, & l'accompagner jusqu'à *Vienne*. On va retirer de même quelques Régimens de l'*Italie*, où l'on peut s'en passer d'autant plus aisément, qu'un sistême sage, établi sur les fondemens d'une confiance mutuelle, assure à cette Région la joüissance non-interrompuë des douceurs de la

paix.

paix. Un Corps tiré de la partie des Régimens qui ſont reſtés dans les Pays-Bas Autrichiens, marche auſſi vers la *Boheme*, où ſe retrouve actuellement l'Armée de l'Impératrice, pour remplacer dans les Bataillons des mêmes Régimens qui ſont à cette Armée, les hommes qui y manquent. D'ailleurs Sa Maj. Impériale, qui a éprouvé en tant d'occaſions le zèle & le ſoutien de ſes fidèles Sujets du Royaume d'*Hongrie*, ſe propoſe de mettre ces diſpoſitions à profit dans la circonſtance préſente, en acceptant une offre qu'ils viennent de lui faire de vingt mille hommes de recruës pour completter ſon Armée en *Boheme*, affoiblie de plus de 30 mille par les Batailles du 22. Novembre, du 5. Décembre & par la Capitulation de *Breſlau*. La Cour n'en diſconvient pas. Elle fait publier elle-même ſes pertes. Voici celle de la dernière de ces Batailles. Dans la liſte qu'elle en a donnée, les Officiers ſont nommés par leurs noms, par leurs grades & par leurs Régimens. On y voit leur nombre.

Dans le Régiment de *François-Lorraine*, il y a un Officier tué & douze bleſſés: Dans celui de l'*Archiduc-Charles*, un tué, 3 bleſſés: Dans *Charles-Lorraine* 2 tués, le Colonel, le Lieutenant-Colonel, le Major & 5 Capitaines bleſſés outre 11 autres Officiers: Dans *Harrach*, 1 tué, 2 bleſſés: Dans *Neipperg* 1 tué, 14 bleſſés: Dans *Hildbourghauſen* 1 tué: Dans *Los-Rios* 2 tués, 5 bleſſés: Dans *Waldeck* 4 tués, 12 bleſſés: Dans *Wolffenbuttel* 1 tué, 6 bleſſés: Dans *Ligne* 2 tués, 5 bleſſés: Dans *Botta* 1 tué, 12 bleſſés: Dans *Leopold-Daun* 9 bleſſés: Dang *Gaiſrugg* 1 bleſſé: Dans *Pallavicini* 10 bleſſés: Dans *Bade* 3 tués, 4 bleſſés: Dans

König-

Königseg 1 tué, 6 blessés: Dans *Mercy* 1 tué, 6 blessés: Dans *Harsch* 1 tué, 12 blessés: Dans *Saxe-Gotha* 2 tués, 5 blessés: Dans *Andlau* 1 tué, 10 blessés: Dans *Puebla* 9 blessés: Dans *Thierheim* 1 blessé: Dans *Arberg* 1 tué, 3 blessés: Dans *Ahrenberg* 1 tué, 13 blessés: Dans *Haller* 3 tués, 8 blessés: Dans *Vieux Wolffembuttel* 2 tués, 18 blessés: Dans *Bethlem* 5 blessés: Dans *Broun* 3 tués, 6 blessés: Dans *Wirtzbourg* 4 tués, 8 blessés: Dans *Henri-Daun* 10 blessés: Dans *Clerici*, 1 tué, 4 blessés: Dans *Leopold-Palfi* 10 blessés: Dans *Forgatsch* 3 blessés: Dans *Macguire* 1 tué, 4 blessés: Dans *Luzan* 7 blessés: Dans *Adam-Bathiani* 1 tué, 9 blessés.

Des Dragons & Cuirassiers il y a dans le Régiment de l'*Archiduc Joseph* un Officier tué & deux blessés: Et en blessés des Régimens suivans il y en a dix dans celui de *Bathiani*, 3 dans *Saxe-Gotha*, 2 dans *Jeune-Modene*, 3 dans *Kollowrath*, 2 dans *Archiduc-Leopold*, 5 dans *Archiduc-Ferdinand*, 3 dans *Kalckreuter*: Dans *Deux-Ponts* un Officier tué & 2 blessés: Dans *Birckenfeld* 1 tué, 1 blessés: Dans *Schmertzing* 2 blessés: Dans *Gelhay* 1 blessé: Dans *Stampach* 4 blessés: Dans *O Donel* 1 tué, 3 blessés: Dans *Löwenstein* 2 tués & 5 blessés, outre deux tués & dix blessés de l'Artillerie. Le total des hommes tués dans l'Infanterie est de 1741 & des blessés 4027: Des tués de la Cavalerie 150 & des blessés 396: Des tués de l'Artillerie 92 & des blessés 168. Ainsi en tués & en blessés, suivant la liste que la Cour en a fait publier, le total porte 6575 hommes; & en prisonniers & perdus, le nombre passe encore celui-là.

Par

Par la triste Capitulation qui a été souscrite par le Général Sprecher, Commandant dans *Breslau*, & que le Général Beck n'a pas voulu signer, il se trouve en prisonniers 13 Généraux, 17 Colonels, 22 Lieutenans-Colonels, 24 Majors, 190 Capitaines, 346 Lieutenans, 86 Enseignes, 2 Conducteurs ou Guides, 10 Quartiers-Maîtres ou Maréchaux des Logis, 8 Auditeurs, 9 Sergens de la Cavalerie, 12 Waguemestres & 15856 soldats, lesquels aussi-bien que les Officiers doivent être entendus comme appartenans à l'Infanterie, à la Cavalerie & au Corps d'Artillerie; outre 3 Prévôts, un Guidon de l'Artillerie, 2 premiers Bas-Officiers de l'Artillerie, 2 Ajudans de Brigade, 465 Canonniers, 6 Fouriers & Armuriers, 2 Valets d'Artillerie, 13 Sécretaires & autres Officiers de l'Artillerie, 55 Waguemestres & Valets de Bagage ou d'Artillerie, un Commissaire des Guerres, 2 Officiers de la Caisse des Guerres, un Commissaire, 4 Officiers, 7 Aides d'Officiers & deux Clercs appartenans au Commissariat des vivres, 2 Commissaires du Pays, 154 Maîtres, Commis & Valets de la Boulangerie, & 318 Maîtres des chariots & Valets de ce Département; ce qui fait en tout 17635 hommes, dont une grande partie sont les blessés des deux actions du 22 Novembre & 5. Décembre.

Prisonniers de Guerre faits à Breslau.

Or la Capitulation signée le 20. Décembre par le Général Sprecher, porte en demandes & en réponses ce qui suit.

Demande I. Le Commandant de *Breslau* sortira le 23. Décembre, avec sa garnison, tambours battans & Enseignes déployées, par la porte qu'il plaira à S. M. de désigner. Elle posera ensuite les armes, & se rendra prisonniere de guerre.

Capitulation de Breslau.

Répon-

Réponse. Bon. Demain 21. à huit heures du matin, la Garnison se rangera par Bataillons, mettra bas les armes, & ôtera les Bandoulières, sans briser ni endommager les armes.

D. II. Tous les Généraux & les Officiers de l'Etat-Major & autres, ainsi que les Bas-Officiers, garderont leurs épées.

R. Accordé.

D. III. Sa Maj. permettra aussi, que les Généraux & tous les Officiers conservent leurs chevaux de bagage, leurs Domestiques, leurs Fouriers & tout ce qui leur appartient, comme aussi les Soldats & Bas-Officiers, leurs habersacs, & la Cavalerie, le bagage & les chevaux de bagage qui y appartiennent.

R. Il faut délivrer fidélement tout ce qui appartient à Sa Maj. l'Impératrice-Reine, comme la Caisse de guerre, les Chariots qui appartiennent à l'Armée & non à la garnison, & tous les Chevaux qui sont destinés au service de l'Armée; mais les prisonniers peuvent garder leur propre bagage.

D. IV. Sa Maj. est priée de ne point regarder comme prisonniers de Guerre les Généraux & autres Officiers tant de S. M. l'Impératrice-Reine, que de ses Alliés, ni les Volontaires étrangers qui ne sont point de la garnison, qui n'ont point servi pendant le siège, & qui ont été transportés ici pour cause de blessures ou de maladies, mais de leur faire donner des passeports après leur convalescence, afin qu'ils puissent librement sortir de la Ville, & de leur accorder de plus l'assistance & la protection dont ils pourroient avoir besoin.

R. Refusé.

D. V. Cette grace s'étendra envers tous les malades & blessés qui ne sont point de la garnison, tant Bas-Officiers que Soldats.

R. Refusé de même.

D. VI. Il sera permis aussi de laisser à *Breslau* des Officiers, des Chirurgiens & des Commissaires de guerre, pour avoir soin des malades & des blessés qu'on y laissera, tant de la garnison que de ceux qui seront d'ailleurs entrés dans la Ville, & qu'on renverra, quand ils seront guéris, aux Corps près desquels ils appartiennent.

R.

R. Cet article n'aura point lieu, puisqu'on ne nous l'a pas accordé. Il faudra donner une liste exacte des Officiers, des Bas-Officiers & des Soldats qui sont malades & blessés.

D. VII. Le Commandant se flatte, que S. M. ne fera point disperser les prisonniers; mais que les Bataillons & les Corps qu'ils composent demeureront rassemblés, & que les Officiers qui y appartiennent n'en seront point séparés. Il espére aussi que les Officiers qui le souhaiteront, auront la permission d'aller sur leur parole dans les Etats-Héréditaires de S. M. l'Impératrice.

R. On en agira avec les Autrichiens comme ils en agissent avec les Prussiens qui sont en leur pouvoir.

D. VIII. Sa Majesté voudra bien faire donner, moyennant quittance, aux Officiers prisonniers, leurs appointemens ordinaires, avec le fourage, & aux soldats & Bas-Officiers, les portions dont ils ont joüi jusqu'à présent, consistant en 7 Kreutzers & 2 livres de pain par jour; ordonner qu'on fournisse des chevaux de relais aux Officiers, pour les mener jusqu'au lieu de leur destination, & leur y faire assigner *gratis* des logemens convenables.

R. Cela est juste.

D. IX. Le Commandant supplie S. M. de lui permettre d'envoyer deux Officiers à S. A. R. le Duc Charles de Lorraine.

R. Bon.

D. X. Personne ne sera forcé ou séduit à prendre service parmi les troupes Prussiennes.

R. On n'imitera pas la conduite que les Autrichiens ont tenuë à cet égard près de Gabel, *à* Schweidnitz *& près de* Collin.

D. XI. Les Ingénieurs, les Canonniers & tous ceux qui appartiennent à cette garnison, sont compris dans la Capitulation.

D. XII. Les Médecins, les Chirurgiens, les Commissaires de Guerre & des Vivres & ceux qui en dépendent, les Aumôniers de Campagne, les Auditeurs, les Quartiers-Maîtres & Teneurs de compte, les Vivandiers & les Bouchers, conformément à l'usage, ne seront point censés prisonniers de guerre, mais on leur donnera des passeports, & on les laissera partir librement.

R.

R. Les Médecins, les Chirurgiens & les Aumôniers ne sont point prisonniers; mais bien tous ceux qui appartiennent au Commissariat de Guerre.

D. XIII. On cédera aux troupes Prussiennes, après la Capitulation, la Porte que S. M. nommera; mais le Commandant se flatte, que pour éviter tout désordre, on ne permettra à personne, avant l'entière reddition de la Ville, d'y entrer, ou d'en sortir sans passeport.

R. Cela est bien. Il faut que les Portes de Schweidnitz, *d'*Ohlau *& de* St. Nicolas *soient aussi-tôt occupées par les troupes Prussiennes.*

D. XIV. On indiquera fidélement l'artillerie, les munitions, les vivres dont on aura connoissance, & en général tout ce qui appartient à S. M. l'Impératrice-Reine.

R. Il faut indiquer & livrer fidélement & sans délai tous les Magazins à poudre, & restituer l'argent qu'on a extorqué de la Ville: mais nous savons, qu'on y a déja vendu quelque chose, entre-autres des uniformes.

D. XV. On donnera de part & d'autre des ôtages jusqu'à la conclusion de la Capitulation.

D. XVI. Au cas qu'on eut oublié quelque article qui pût servir au soulagement de la garnison, on est persuadé que Sa Maj. permettra qu'on l'ajoute à la Capitulation, & qu'Elle ne voudra pas que cette omission, que le peu de tems aura fait faire, tourne au préjudice de la garnison. A *Breslau*, le 20. Décembre 1757. *Signé: SPRECHER.*

R. Il faut que les dettes que les Officiers Autrichiens ont faites à Breslau, *soient acquittées avant qu'ils sortent, ou qu'on donné pour cet effet des suretés suffisantes. Tous les Officiers de l'Armée Prussienne, qui ont été prisonniers, seront libres.*

Telle est cette Capitulation de *Breslau*, en vertu de laquelle la Garnison Autrichienne défila par la porte de *Schweidnitz*, mit bas les armes, & rentra dans la Place comme prisonniere de guerre. Elle y a laissé l'artillerie dont voici une note, tant de celle que les Prussieus y avoient lors qu'ils y capitulerent le 25.

Novembre, que celle qui y a depuis été conduite: savoir, 33 Canons de fonte des Prussiens, 32 des Autrichiens, 2 Haubitzes de fonte des Prussiens jettans dix livres, 6 pareils des Autrichiens, 2 Mortiers de fonte des Prussiens jettans 25 livres, & 6 pareils des Autrichiens jettans 30 livres; des chariots &c.

Mais passons dans le Pays qui nous présente la double révolution arrivée à sa Capitale, en mois d'un moins.

SILESIE.

LA Bataille du 5. Décembre donnée près de *Leuthen* a été véritablement très desavantageuse à l'Armée Autrichienne par l'ouverture à l'aîle gauche, qui en a facilité le gain à celle de Prusse. La bravoure s'y est néanmoins montrée également dans l'une comme dans l'autre; & la Prussienne doit principalement sa victoire à la confusion qu'elle est parvenuë de mettre dans cette aîle, où étoient les Wirtembergeois qu'on n'a pû rallier. Les Bavarois qui n'étoient pas éloignés d'eux, ont soutenu par leur valeur la bonne renommée de leur Nation; ils n'ont retrogradé qu'à la force & des derniers, & ils ont été des premiers à se rallier sur le champ de Bataille, étant revenus à la charge par diverses reprises, & ayant combattu avec intrépidité. Le Général Nadasti, qui a été témoin de leur contenance, en a rendu un juste témoignage. La perte des Prussiens dans cette action monte de leur aveu entre quatre à cinq mille hommes tués & blessés. Les canons qu'ils y ont pris sont au nombre de 38. outre divers chariots qui leur ont été abandonnés. Depuis cette journée, dont les suites n'ont pas empêché l'Armée Impériale & Royale de se retirer

en

en bon ordre, comme on l'a déja marqué. Le Duc de Lorraine & le Maréchal de Daun ont jugé que dans une saison aussi rigoureuse il falloit lui faire prendre des quartiers de cantonnement, en attendant qu'on pût la distribuer dans des quartiers d'hiver.

Ayant donc pourvû de leur mieux à la sureté de *Breslau*, de *Lignitz*, de *Strigau* & de *Schweidnitz*, ils jugerent qu'un Pays épuisé tel que celui où les troupes avoient séjourné depuis trois mois, n'étoit point propre à les y faire cantonner, & qu'ainsi il convenoit de les faire replier sur la gauche vers les confins de la *Boheme*. Conséquemment à cette disposition l'Armée à leurs ordres se porta le 14. Décembre à *Freyberg* par-delà *Schweidnitz*. Elle y séjourna le 15. Le 16. elle se replia vers la frontière, & alla camper à *Landshut*, d'où elle marcha le 17. à *Liebau*, dernière Ville limitrophe, où les troupes se séparerent le 18. pour prendre des quartiers de cantonnement, partie sur le territoire de la *Boheme*, & partie sur le territoire qui forme la lizière de la *Silesie*.

C'étoit précisément ce qu'attendoit le Roi de Prusse Aussi ne fut-il pas plûtôt informé que les Autrichiens se retiroient ainsi, qu'il se porta en force sur *Breslau*, dans la confiance qu'il pouvoit attaquer cette Place, & en presser la réduction, sans avoir lieu de craindre d'être troublé dans cette opération. Le Duc Charles & le Maréchal Daun comptoient sur la nombreuse Garnison qu'ils y avoient laissée, & sur la bonne conduite des Généraux par qui elle étoit commandée, & qui étoient en effet des Officiers d'expérience. Prenons les choses au point des premières dispositions de Sa Maj. Prussienne

contre

contre *Breslau.* Son Corps d'Armée investit la Place deux jours après la Bataille du 5. Le 8, le 9 & le 10. se passerent à construire les Ponts de communication sur l'*Oder*, & à faire les fascines & les gabions nécessaires. La grosse artillerie arriva successivement. La nuit du 10. au 11. les Régimens de Kalckstein, de Munchow & de Wittemberg, de même que les Compagnies franches de le Noble, sous le commandement du Lieutenant-Général de Forcade & des Généraux-Majors d'Oldenbourg & de Bulow, pritent poste dans le Fauxbourg d'*Ohlau*, au Couvent des Frères de la Miséricorde, au Cimetière de St. Maurice & aux maisons voisines, d'où ils délogerent les Pandoures. On revêtit la muraille du Cimetière de St. Maurice d'une Banquette; on y plaça deux canons de campagne, & l'on barra les ruës par des traverses. Le 11. on fit, en plein jour dans le Jardin des Frères de la Miséricorde à la faveur d'un enclos, l'enfoncement pour une Batterie de dix canons & de cinq mortiers, & l'on continua d'y travailler pendant la nuit. Le 12. fut encore employé aux travaux de cette Batterie, & l'on commença d'en construire une nouvelle de deux canons & de deux mortiers au Cimetière St. Maurice. L'on perdit quelque monde dans une sortie de la garnison faite le 9. On en perdit aussi jusqu'au 12. par le feu de la Place qui étoit vigoureux. Les deux Batteries n'en furent pas moins achevées la nuit du 12. au 13. Le Prince Ferdnand de Prusse prit alors poste au Cimetière de St. Nicolas situé au Fauxbourg du même nom. Il y fit construire une Batterie de trois canons pour la sureté de ce poste. Le 13. on battit vivement la Place, &

l'on

l'on jetta force bombes dans les Ouvrages tant de la Batterie du Couvent des Frères de la Miséricorde, que de celle du Cimetière de St. Maurice. Les Batteries des assiégés jetterent quantité de bombes & de grenades, qui mirent le feu aux maisons voisines de la Porte d'*Ohlau*. La nuit du 13. au 14. le Général-Major de Neu-Wied s'empara du Fauxbourg Polonois situé au-delà de l'*Oder*, & y fit 30 Pandoures prisonniers. Le 14. on fit un long boyau de communication du Couvent des Frères de la Miséricorde à l'Eglise de St. Maurice. A trois heures après-midi le Laboratoire situé à la porte du *Sable* sauta en l'air, & ceux qui y étoient périrent en partie à cette occasion. La nuit du 14. au 15. fut employée à réparer la grande Batterie, fortement endommagée par le canon de la Place. On la prolongea de dix embrasures & de deux placemens pour des mortiers. On continua le 15. à travailler à cette Batterie. La nuit suivante fut employée par les assiégeans à la perfectionner, & elle commença de joüer vers les neuf heures du matin. Le 16. entre quatre & cinq heures du soir une bombe tomba sur le Magazin à poudre aux environs du Bastion attaqué, & y mit le feu; ce qui causa un si grand desastre aux assiégés, que la moitié de la Courtine & une partie du flanc droit furent bouleversés, dont les décombres formerent une assez longue breche. Ils y eurent trois à quatre cens hommes tués & blessés. Les assiégeans employerent la nuit du 16. au 17. à tirer une longue Parallele & deux Boyaux de communication de 250 pas à peu près de l'angle saillant du Bastion à Cavalier. Le 17. ils élargirent

rent cette Parallele & y construisirent des Banquettes. La nuit du 17. au 18. ils commencerent à élever une Batterie à ricochet de six canons & de trois mortiers devant le crochet de l'aîle gauche de la Parallele. Vers les onze heures du soir les assiégés firent une sortie qui ne leur réüssit qu'en partie. Ils la réïtérerent dans la nuit, & cette seconde sortie n'opéra également rien d'avantageux pour eux. Le 18. à deux heures de l'après-midi on commença la sappe. La nuit du 18. au 19. elle fut poussée avec beaucoup de vigueur, & l'on perfectionna la Batterie à ricochet. Le 19. l'ouvrage de la sappe fut continuée jusqu'à dix heures du soir, que le feu cessa de part & d'autre, parce que la Garnison avoit demandé à capituler; & le 20. les Postes & les Portes de la Ville furent occupés par les troupes Prussiennes.

Voilà ce qui a précédé la Capitulation. On compte que les Prussiens ont perdu environ 800 hommes dans ce siège.

Après toutes les mesures prises pour mettre *Breslau* en état de défense, il sembloit que la Garnison y auroit couru le risque des plus grandes extrêmités plûtôt que de se rendre prisonnière de guerre, ou qu'elle auroit cherché du moins à s'ouvrir un passage pour aller joindre l'Armée Impériale, ou se porter de quelque autre côté où elle eût pû encore être utile, attendu qu'elle étoit maîtresse de la droite de l'*Oder*, & qu'il n'y avoit point de Corps ennemis qui eussent pû lui occuper la retraite de ce côté-là. Mais tout le monde a été surpris de l'événement contraire. Le Duc Charles & le Maréchal Daun n'en ont pas été moins surpris. On a sçu depuis que plusieurs

des principaux Officiers s'étoient élevés fortement contre le parti que l'on prenoit, que le Général Beck entre-autres avoit protesté contre la résolution du Conseil de guerre; que son avis avoit été de préférer les partis les plus extrêmes, plûtôt que de consentir qu'une nombreuse garnison, qui composoit une petite Armée, se rendît prisonnière de guerre; mais que des avis opposés avoient prévalu; & que malgré toutes les répréſentations les plus fortes, le Général Sprecher avoit passé outre, & n'avoit pas même obtenu les conditions honorables que toute Garnison cherche à stipuler en quelque état ou condition qu'elle se trouve.

Celle de *Lignitz* a eu un meilleur sort. Le Prince Maurice d'Anhalt-Dessau se présenta le 27. Décembre devant cette Place. Le 28. il fit sommer le Commandant de se rendre avec sa garnison, attendu qu'elle ne pouvoit être secouruë en cas d'un siége. Ce Commandant qui est le Baron de Bulow, Colonel du Régiment de Saxe-Hildbourghausen, Infanterie, répondit « qu'il espéroit que le Prince d'Anhalt-Dessau auroit assez bonne opinion de lui » pour ne pas s'attendre qu'il acceptât une » pareille proposition : qu'il connoissoit les » devoirs d'un Officier, & qu'il étoit résolu » d'en donner des marques en défendant con- » venablement la Place qui étoit confiée à ses » soins. » Il fit connoître en effet par ses préparatifs de défense, qu'il étoit résolu de ne se soumettre qu'à l'extrêmité. Il y eut encore de part & d'autre quelques pourparlers dont le résultat fut que le Prince d'Anhalt-Dessau lui fit offrir la libre sortie avec les honneurs de la

guerre.

guerre. Le Baron de Bulow se détermina à cette condition de rendre la Place, d'où il sortit le 29. avec tous les honneurs militaires, emmenant avec lui les armes, les bagages & l'artillerie de campagne. La garnison étoit de trois mille hommes, la plûpart Infanterie avec quelques Piquets de Cavalerie. Elle est allé rejoindre l'Armée qui a son Quartier-Géneral à *Königsgratz* en *Boheme*.

Strigau ne pouvant tenir avec le monde qu'on y avoit mis, avoit été évacuée quelques jours avant *Lignitz*, & sa Garnison est aussi allé rejoindre l'Armée; il en a été de même ensuite de *Friedberg*, de *Kunnersdorff* & des environs. De sorte que toute la *Silesie*, excepté *Schweidnitz* qui est bloquée par les Prussiens, est retournée, pour l'hiver, au pouvoir de leur Roi. Dans les retraites des Autrichiens de tous les postes qu'ils occupoient, il y a eu plusieurs escarmouches où il est resté du monde de part & d'autre, divers prisonniers que les Prussiens y ont faits, & des chariots qui sont tombés entre leurs mains.

Dans la situation où les choses sont maintenant, & quoique l'Armée Impériale soit considérablement affoiblie, le Duc Charles de Lorraine & le Maréchal Daun ont fait tout ce qui dépendoit d'eux pour mettre les troupes à l'abri d'être inquiétées dans leurs quartiers de cantonnement, & pour faire marcher des détachemens vers la *Silesie-Autrichienne*, afin de s'y opposer aux incursions des Prussiens, & de mettre les frontières de *Boheme* & de *Moravie* à couvert de leurs entreprises. Le Corps de troupes du Général de Marshall d'environ dix mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie qui

étoit resté dans les environs de *Prague*, a établi ses quartiers de cantonnement de manière qu'ils forment une Chaîne laquelle s'étend depuis *Leitmeritz* en continuant le long de l'*Eger* jusqu'à *Saatz*; ce qui le met en état, si les circonstances le demandent, de se porter en force sur l'*Elbe* ou de tel autre côté qu'il sera nécessaire. Il a pris ce cantonnement depuis que le Maréchal de Keith, qui avoit pénétré jusqu'à *Leitmeritz*, s'est replié avec son Corps de troupes vers *Egra*. Celui-ci étoit le 26. Décembre dans les environs de cette Place. Le 27. il envoya à *Nuremberg* faire une réquisition de quartiers d'hiver pour des troupes Prussiennes dans le Cercle de *Franconie*; ce qui n'a produit que quelque peu de changement aux dispositions faites pour le cantonnement des troupes dans l'Armée de l'Empire.

Les troupes de Wirtemberg qui étoient dans celle de l'Impératrice, sont marchées du côté de *Prague*, pour y prendre des quartiers. On les a séparées le plûtôt qu'il a été possible des autres troupes, pour prévenir les inconvéniens qui auroient pû résulter des reproches auxquels elles étoient exposées journellement de la part du reste de l'Armée. Leurs Officiers prétendent qu'elles se sont comportées aussi-bien que la nature de terrein difficile qu'elles occupoient, pouvoit le permettre. Quoi qu'il en soit, les suites fâcheuses de l'action du 5. où étoient ces troupes, continuent de se faire sentir, par les progrès que les Prussiens ont faits depuis ce tems-là en se rendant maîtres de *Breslau* avec toutes sa considérable garnison, en s'emparant de *Strigau*, de *Lignitz* & de toute la *Silesie* Prussienne excepté *Schweidnitz*, & en faisant mar-

cher

cher des détachemens dans la partie de la *Silesie* restée à la Maison d'Autriche, où les Prussiens viennent d'occuper *Troppau* & *Oppau*, & d'envoyer des partis jusques sur les confins de la *Moravie* & dans la Principauté de *Teschen*.

Le Roi de Prusse, depuis qu'il a repris *Breslau*, se tient dans cette Capitale, où il mange tous les jours en public & donne tous les soirs Concert dans son appartement. Comme les subsistances sont fort rares dans la *Silesie*, qui a dû nourir en ces derniers tems deux grandes Armées, il a donné ordre de faire venir les provisions nécessaires de la *Saxe*, qu'il épuise absolument, & d'où il en arrive abondamment par l'*Elbe* & par les autres rivieres qui communiquent avec les Etats voisins.

En faisant ici mention de la *Saxe*, nous avons quelque chose à faire suivre à ce qui en a été rapporté jusqu'à present.

SAXE.

LA Reine, qui s'étoit encore promenée le 16. Novembre dans les Jardins de son Palais, fut frappée la nuit d'une violente attaque d'apoplexie, & emportée le 17. au matin. Son Corps fut ouvert & embaumé le même jour, & ensuite exposé sur un Lit de Parade dans la Chapelle de la Cour. Il y est resté jusqu'au 19 au soir, qu'on le déposa dans le Caveau de la Maison Electorale. Elle avoit vû célébrer, quelques jours avant son décès, par les Prussiens, la Victoire qu'ils avoient remportée de l'Armée combinée d'Empire & de France près de *Rosbach*, le 5. du même mois: Cette fête avoit du singulier. Jusques-là le Roi de Prusse avoit fait chanter pour de pareilles actions, le *Te Deum* dans les Eglises de *Dresde*. Mais à cette occa-

ſion il avoit ordonné que la garniſon s'aſſemblât ſur la place du Château devant l'Egliſe Catholique & ſous les fenêtres de l'appartement de la Reine, où l'on prononça en plein air un diſcours en actions de graces de la Victoire de *Roſbach*, qui fut ſuivi d'un feu de joye. La pieuſe Reine étoit au-deſſus de ces traits rampans. Elle regarda celui-ci du même œil qu'elle avoit vû juſqu'à ce jour tant d'autres procédés inuſités entre des Têtes couronnées. Mais il a plû à Dieu de la délivrer d'un coup de tous ſes maux, en l'appellant à ſoi. La *Saxe*, toujours plongée dans ſes malheurs la regrettera à jamais. On a depuis celebré à *Dreſde*, mais en la manière accoutumée, la victoire du Roi de Pruſſe du 5. Décembre, & le retour de *Breſlau* à ſon pouvoir. La même choſe a été faite à *Leipſig*.

Cette derniere Ville, comme les autres de l'Electorat, qui gémit ſous le poids qui l'accable, éprouva le premier jour de l'an une nouvelle fatalité. Un incendie y a cauſé un dommage de plus de 80000 écus. Le jour ſuivant lui a été encore plus funeſte. Il lui eſt venu un ordre du Roi de Pruſſe de payer dans le cours du même mois, une nouvelle ſomme de huit cens mille écus, ſous peine d'exécution militaire.

Ajoutons pour l'Article de *Vienne*, ce qui ſuit. Le Prince de Brunſwich-Bevern fait priſonnier après la Bataille du 22. Novembre près de *Breſlau*, eſt toujours à *Brinn* en Moravie où il a été conduit. Il y eſt traité & ſervi par ordre de l'Imperatrice-Reine, avec tous les honneurs dûs à un Prince de ſon rang, & avec toutes les complaiſances imaginables.

Le

Le 7. Janvier, sur les neuf heures du matin le Duc Charles de Lorraine est arrivé de l'Armée à *Vienne*, & a été reçu de L. M. Imp. avec les plus grandes marques d'affection. Le Maréchal Daun est resté à *Königsgratz*, pour achever d'y donner ses soins par rapport aux cantonnemens des troupes. Depuis qu'elles les ont pris, il n'est question à la Cour que des mesures à prendre pour la campagne prochaine, & des préparatifs pour la formation d'une Armée formidable. Elle devra consister en plus de cent mille hommes par la jonction des Garnisons qu'on retire dès-à-présent de l'*Autriche*, de la *Moravie*, de la *Hongrie* & de l'*Italie*. On a fait de plus une répartition dans les Pays Héréditaires, suivant laquelle il sera levé un soldat par chaque vingtiéme, qui sera incorporé dans les divers Régimens; un autre vingtiéme de mille Croates s'y joindra, & l'on espere que dans peu 15 mille convalescens pourront en faire autant. Les enrollemens se font d'ailleurs avec beaucoup de progrès.

Quant à l'Armée de l'Empire, la Cour a envoyé un Courier au Prince de Saxe-Hildbourghausen, pour recommander à sa vigilance le soin des dispositioos les plus promptes à l'effet de la mettre en état de recommencer les opérations le plûtôt qu'il sera possible, d'autant plus que cette Armée, qui a moins souffert que celle de France à la Bataille de *Rosbach*, est encore en état de rendre de bons services, si on l'employe à exécuter ou à favoriser quelque diversion du côté de la *Saxe*.

Un Courier expédié de *Petersbourg*, & qui a pris sa route par la *Pologne*, est arrivé à *Vienne* chez le Comte de Keyserling, Ambas-

ſadeur de l'Impératrice de Ruſſie, auquel il a remis des dépêches. Ce Miniſtre les a d'abord communiquées à la Cour: Elles portent « Que » l'Impératrice ſa Souveraine étoit occupée à » faire examiner, avec la plus exacte atten- » tion, ce qui avoit occaſionné l'inaction de » ſon Armée à la fin de la dernière campagne: » Que pour éviter de cauſer de l'incommodité » aux Polonois, elle avoit retiré une partie de » ſes troupes du territoire de leur République; » mais que fidèle aux engagemens de ſon al- » liance, elle n'en étoit pas moins déterminée » à recommencer d'agir de la manière la plus » efficace, dès que la ſaiſon permettroit de » reprendre les opérations tant par mer que » par terre &c. »

On a appris à *Vienne*, avec beaucoup de plaiſir, par un Courier dépêché de l'Armée Françoiſe aux ordres du Maréchal de Richelieu, le ſuccès des meſures priſes par ce Général pour rompre celles du Prince Ferdinand de Brunſwich, & pour l'obliger de s'éloigner, avec ſon Armée des bords de l'*Aller*, où nous allons paſſer.

HANNOVER.

PAr la longue & belle défenſe du Marquis de Pereuſe, le Château de *Harbourg* a tenu contre le feu des Hannovriens qui l'ont aſſiégé, juſqu'au 27. Décembre, que la breche étoit ſi conſidérable, & les défenſes tellement ruinées, qu'il prit le parti de faire battre la chamade pour demander à capituler. Les conditions propoſées de ſa part furent, qu'on lui accordât la libre ſortie avec les honneurs de la guerre pour ſe rendre au premier poſte de l'Armée du Maréchal de Richelieu; ce qui lui a été accor-

dé,

dé, mais à condition que ni lui ni sa garnison ne servitoit plus de quelque tems contre les Alliés. La Capitulation ayant été reglée sur ce pied, le Château de *Harbourg* fut occupé le même jour par les troupes Hannovriennes, qui l'ont trouvé endommagé, & les François en sont sortis le 31. Les autres opérations principales des deux Armées dans le *Hannover* continuent depuis l'infraction faite par les Alliés de la Convention de *Closter-Seven*, se réduisent à ce qui suit.

Le Prince Ferdinand de Brunswich, qui commande en chef les troupes alliées, ainsi que nous l'avons marqué le mois dernier, après leur avoir fait faire les mouvemens dont on a fait mention, étoit venu camper le 19. Décembre sur des hauteurs dans le voisinage de *Zell*. Le 20. il ordonna un autre mouvement pour reculer sa droite, qu'il appuya au ruisseau de *Kleinheelen*. Il fit aussi occuper, par des détachemens, les Villages de *Gross* & de *Kleinheelen*. Sa gauche resta appuyée à la petite rivière de *Lacht*, & son Quartier-Général à *Altenhagen*. L'Armée du Maréchal de Richelieu avoit conservé jusqu'au 19. son camp sur deux Lignes. La droite étoit appuyée au petit Village de *Westerzell*. La gauche tiroit au pont de *Schafferey*, à l'extrêmité du Fauxbourg de *Zell*, dit le Fauxbourg de *Nyenbourg*, & le front du Camp étoit par conséquent couvert par la Ville de *Zell*. Des mouvemens que cette Armée fit par sa droite sur l'*Aller* le 20. & le 21. qu'elle commença à recevoir des renforts, déterminerent le Prince de Brunswich à garnir la rivière de *Lacht*, & à mettre aussi plus de monde dans le Village de *Lachendorff* qu'ils

qu'ils occupoient. Dans cette situation, le Maréchal de Richelieu, qui avoit résolu de passer l'*Aller*, fit partir le 21. le Duc de Broglie, pour aller commander un Corps de troupes qu'on avoit rassemblé dans le Duché de *Brême*, avec ordre d'agir sur la *Bohme*, de tourner la droite des Alliés, & d'intercepter leurs Convois. Le 22. & le 23. continuant à recevoir des renforts, il fit différentes dispositions pour donner aux Hannovriens de l'inquiétude sur sa gauche & sur ses derrières. Le 24. qu'il avoit reçu le reste des renforts qu'on attendoit, il donna ses ordres au Marquis de Willemur pour passer l'*Aller* à *Muden* & favoriser l'établissement des ponts que le Corps d'Armée devoit jetter sur cette rivière. Le Comte de Dauvet & le Marquis de Caraman étoient chargés en même-tems de faire deux fausses attaques, l'une par le Fauxaourg de *Lunebourg*, & l'autre par le Pont de *Schafferey*, pendant que le Duc d'Ayen, Lieutenant-Général, déboucheroit par le Pont d'*Alten-Zell*, qui avoit été rétabli. Le reste de l'Armée se posta sur deux Lignes à *Offensen* & à *Schwachausen*. Ce même jour 24. les attaques de la gauche avoient poussé les Alliés qui étoient devant elles, jusques dans leur Camp, & on le trouva abandonné, leur Armée étant partie pendant la nuit. Le Maréchal ordonna aussi tôt d'envoyer à leur poursuite tous les détachemens le plus en état d'y marcher. Ils ont tué aux ennemis tout ce qu'une retraite précipitée a permis d'en atteindre. On leur a fait jusqu'au 25. environ 500 prisonniers. On leur a pris 120 chevaux & beaucoup de chariots chargés de subsistances, de bagages & d'agrets de Pontons. Il n'y

a

a eu que 35 hommes en perte du côté des François. Les Alliés ont dirigé leur retraite sur *Lunebourg*, où le Prince Ferdinand a pris son quartier, & leur Armée s'est cantonnée dans ce Duché aux environs d'*Ultzen*. Le Maréchal de Richelieu établit alors le sien à *Zell*, & plaça son Camp dans le même terrain où étoit la veille l'Armée du Prince Ferdinand. Ses dispositions ont été compassées avec tant de justesse, qu'il l'a empêché de l'attaquer avant le rassemblement de ses troupes, & qu'il l'a obligé de se retirer dès-que son Armée a été en état de marcher en avant.

Celle des Alliés, en abandonnant toute la rive droite de l'*Aller*, s'est retirée à grands pas partie dans le Baillage d'*Ultzen* & partie dans celui d'*Elsdorff*, où elle a pris des quartiers de cantonnement. Par ses marches forcées, elle a abandonné beaucoup de chariots de munitions aux François. Le Prince Ferdinand a mis son Quartier-Général à *Lunebourg* où il est entré, & le Maréchal de Richelieu a établi le sien à *Hannover* avec des postes avancés sur l'*Aller* & une garnison suffisante dans les Villes de *Zell*, de *Verden* & de *Hoja* &c. Toutes ses troupes ont été mises ainsi en des quartiers de cantonnement, & outre qu'il se trouve maître de tout le cours de l'*Aller* jusqu'à *Brême*, il peut observer les mouvemens de ses ennemis dans les leurs, & rassembler son Armée en peu de jours. Comme le Maréchal a dessein de la renforcer encore considérablement des troupes qui sont dans la *Westphalie*, il a envoyé ordre à plusieurs Régimens distribués dans cette partie, de se mettre en marche vers *Hannover*. Après cette jonction & après que les trou-

troupes se seront un peu refaites dans les quartiers où il les a mises, il se propose d'exécuter des opérations qui devront naturellement produire un changement dans les affaires. Le 15. Janvier il fit occuper *Brême* par un Corps de troupes.

Il ne paroissoit pas dans les premiers jours de ce mois, que les Hannovriens dussent rester long tems cantonnés entre *Ultzen* & *Lunebourg*, où ils attendent un secours de troupes Prussiennes. Il faut ajouter ici à ce qui a été marqué de leurs mouvemens qu'après qu'ils eurent réduit le Château de *Harbourg*, le Prince Ferdinand chargea le Général de Hardenberg de se porter avec un Corps de troupes vers la partie basse de l'*Aller*, afin d'inquiéter les postes des François de ce côté là, & de les obliger, par cette diversion, de dégarnir leurs postes du centre. Ce Général est marché à *Fesse-Hœuffde*, où les François avoient un détachement de 400 hommes qu'il a attaqués & obligés de se retirer de ce poste avec quelque perte. Après quoi il a fait avancer vers *Rothenbourg* le Prince Héréditaire de Brunswich avec de l'artillerie dans le dessein d'attaquer cette Ville. Il y a eu dans les environs une forte escarmouche avec perte de part & d'autre. Ainsi les mouvemens des troupes dans ces quartiers continueront avec apparence pendant tout l'hiver. La plus grande partie de celles qui composent l'Armée du Prince de Soubise est arrivée dans le pays de *Hesse*, & ce Prince qui se trouve actuellement à *Cassel*, est occupé à prendre les mesures nécessaires pour s'opposer à l'entrée ou au passage des Prussiens par ce Landgraviat.

Quant à l'Armée de l'Empire, le Prince de Saxe-Hildbourghausen a expédié des ordres à

tous les Corps dont elle est composée, de se remettre en marche des frontières de la *Franconie* pour se rendre vers les confins de la *Boheme.* Son projet paroit être de faire joindre ces troupes avec celles de l'Impératrice-Reine que le Général Marshall & quelques autres Généraux ont sous leur commandement, & de les employer à former une diversion qui oblige les Prussiens à renvoyer une partie de leurs troupes de ce côté-là de la frontière.

PRUSSE.

LA Régence de *Kônigsberg* a notifié que le Roi voulant dédommager les habitans de ce Royaume du préjudice qu'ils ont souffert par l'invasion des Russiens, son intention étoit qu'ils délivrassent des Etats exacts de leurs dommages. On fait monter à plus d'un million de florins ce qu'ils ont perdu par l'enlevement de leurs bestiaux & de leurs provisions, & par l'embrasement de leurs Villages auxquels les Cosaques ont mis le feu. Le retour de ces hôtes annoncé dans plusieurs nouvelles ne paroît plus tant les allarmer. On croit qu'ils se rendront plûtôt par la *Pologne* où ils se sont retirés & de là vers leurs frontières, dans la Province de *Silesie*, vers le tems où l'on pourra rendre l'activité aux opérations guerières. Quoiqu'il en soit, les Russiens ont encore à *Memel* une garnison de deux mille hommes qui s'y comporte avec ordre. Il y a aussi un détachement de leurs troupes dans le Baillage de *Prekuls* & dans celui de *Heidekrug.* Il s'y trouve même des Cosaques; mais ils semblent s'être dépoüillés, sous le Commandement du Général Fermer qui a remplacé le Général Apraxin, de la férocité dont ils ont donné des marques précédemment. Si le défaut des subsistances est,

comme on l'a publié, une des raisons de la retraite des Russiens, il est remarquable qu'ils ayent vendu un grand Magazin qu'ils avoient à *Cauen* en *Lithuanie*, & abandonné une partie des provisions aux habitans. D'un autre côté, il est sûr qu'elles ne leur étoient plus nécessaires, puisque les Colonnes de leur Armée avoient repassé successivement par la *Lithuanie* pour retourner sur les frontières de Russie. Les habitans de la *Prusse* éprouvent même de la part des Commandans Russiens des actes d'humanité qui méritent d'être rapportés. Plusieurs de ces habitans qui manquoient de grains & d'autres subsistances, s'addresserent aux Officiers qui commandent dans ces Cantons. Ceux-ci leur donnerent des billets, par lesquels il étoit indiqué de s'addresser pour ce sujet à *Memel*. Les paysans, porteurs de ces billets, s'y étant présentés, furent pourvûs de farine & d'autres provisions à un prix très-raisonnable.

Opérations en Pomeranie.

La retraite de la plus grande partie de l'Armée Russienne de la *Prusse*, donnant le champ libre au Maréchal de Lehwald, il a pénétré avec une partie de la sienne dans la *Pomeranie-Citérieure*, & dirigé ses opérations contre les Suedois du côté de *Demmin* & d'*Anclam*, où il s'attendoit de trouver de la résistance, d'autant que les Suedois avoient fortifié ces deux Villes: mais le contraire est arrivé. *Demmin* fut canonnée le 29. Décembre, & se rendit le même jour. Les Suedois y ayant perdu un Officier & 40 hommes, demanderent à capituler. On ne jugea pas à propos de continuer le siège pour soulager les troupes dans une saison aussi rude; on leur accorda ainsi de se retirer avec deux

deux pièces d'artillerie. Le 30. ils abandonnerent *Anclam* avec un Magazin de munitions de guerre & de bouche, quelques canons de fer, & perdirent dans leur retraite 150 hommes. Le Maréchal Lehwald passa ensuite la *Peene*, entra dans la *Pomeranie Suedoise*, & y prit possion des Villes de *Gutskow*, *Evitz*, *Tribsées* & *Nehringen*. En même-tems le Lieutenant-Général de Schorlemmer passa avec un Corps qu'il a à ses ordres, de l'Isle de *Wollin* dans l'Isle d'*Usedom*, & de-là à *Wolgast*, après que les Suedois eurent abandonné ces deux Isles avec les Villes de *Schwinemunde* & d'*Usedom* & laissé seulement une petite garnison dans le Fort de *Panemunde*, qui est bloqué. Les troupes du Roi avoient déja le 4. Janvier leur avant-garde à *Grimm* & *Greißwalde*; & les Suedois se retirant toujours, ont regagné *Stralsund* où ils sont actuellement autant qu'investis par la position que le Maréchal Lehwald a prise dans les environs. Voilà le fruit de leurs opérations. Il est vrai que leur force n'étoit pas assez grande pour faire opposition à ce Général. C'est présentement le Comte de Rosen, Sénateur & Gouverneur-Général du Grand Duché de *Finlande*, qui les commande à la place du Felt-Maréchal Baron Ungern de Sternberg, qui, ainsi que le Général Lieven, est retourné à *Stockholm*, d'où le Comte de Rosen est arrivé à *Stralsund*.

BERLIN. La Reine & les Princesses avec leurs familles, qui s'étoient retirées à *Magdebourg*, sont de retour en cette Ville depuis le 5. Janvier. La Princesse Amelie, sœur du Roi, Abbesse de *Quedlinbourg*, se rend à *Breslau*, d'où le Roi a envoyé des ordres de lever des recruës pendant l'hiver. On fait monter à 40000 le

nombre de celles que les Etats Electoraux & la Pomeranie devront fournir. Le Corps de Hussars Prussiens ayant rendu des services signalés depuis la présente guerre, le Roi a donné ordre de l'augmenter de vingt Escadrons. Toutes le mesures se prennent d'ailleurs avec la plus grande célérité pour assembler au commencement du mois d'Avril prochain quatre Armées, savoir, une en *Silesie*, une en *Prusse*, une en *Pomeranie*, & une en *Westphalie*, le Roi étant déterminé à faire les plus grands efforts la campagne prochaine, si la guerre continuë. Au cas que l'Armée de *Pomeranie* soit renduë inutile par quelque négociation, ou par la retraite des Suedois, Sa Maj. fait état de profiter de cette circonstance pour rendre l'Armée de *Westphalie* d'autant plus considérable.

Elle a jugé dans les circonstances présentes de faire entrer un Corps de ses troupes dans un Duché neutre, où certainement l'on n'avoit pas lieu de l'attendre. C'est dans le Duché de *Mecklenbourg*, d'où le Duc regnant & la Duchesse son épouse ainsi que le Prince Loüis & la Princesse son épouse sont allés se refugier à *Luheck*. Leurs Altesses Sérénissimes y sont arrivées de *Schwerin*, leur résidence ordinaire, & s'y trouvent renduës depuis le 24. Décembre. Ainsi les troubles de la présente guerre, qui ont obligé la Maison de Hesse-Cassel de se retirer à *Hambourg*, viennent d'obliger celle de *Mecklenbourg* d'aller également établir son séjour hors de ses Etats, qui sont présentement sous contribution. Les Prussiens y occupent des quartiers, y exigent des vivres & des fourages, & y exercent d'autres actes qu'ils nomment, comme de coutume, des *actes de convenance*.

On

On voit dans tous les Etats du Roi une rélation de la marche du Corps Prussien de la *Saxe* en *Silesie* après la Bataille de *Rosbach*, & de ses opérations après la Bataille de *Lissa* ou *Leuthen*, gagnée par le Roi le 5. Décembre sur l'Armée Autrichienne & les troupes auxiliaires de *Saxe*, de *Baviere*, de *Wirtemberg* & de *Wirtzbourg*. On se dispensera de la rapporter pour lex exagérations & les contradictions qu'on y rencontre. On n'y fait pas moins monter qu'à 21500 les prisonniers Autrichiens faits par les Prussiens dans cette Bataille du 5. Décembre & depuis jusqu'au 14. du même mois; mais on n'en publie aucune liste. Les Canons pris, suivant cette rélation, sont au nombre de 131, les Drapeaux & Etendarts à celui de 51., & il y auroit aussi 4000 chariots de bagages, de munitions & de vivres enlevés.

NORD.

RUSSIE. Par un acte solemnel l'Impératrice a confirmé les engagemens qu'elle a contractés avec la Cour de *Vienne*, celle de *France* & celle de *Suede*, pour le maintien des Loix de l'Empire Germanique, & pour travailler par un concert unanime aux moyens d'y faire renaître la tranquillité. C'est pour mieux dire la quadruple alliance confirmée. Et ce qui ajoute un nouveau dégré de solidité à l'union intime des quatre Puissances alliées, c'est que le Roi de Suede a confirmé & renouvellé tous ses engagemens antérieurs d'amitié & d'alliance avec l'Impératrice, par un Traité en forme qui a été signé depuis à *Stockholm*, & à l'exacte observation duquel Sa Maj. Suedoise & les Etats du Royaume de Suede se sont particulièrement engagés. En vertu de ce renouvellement les dispu-

tes sur les limites de la *Finlande* seront reglées à des conditions dont la *Suede* aura lieu d'être infiniment satisfaite. On a donné part au Comte d'Esterhasi & au Marquis de Lhopital, Ambassadeurs des Cours de *Vienne* & de *Versailles*, de l'acte & du renouvellement dont on vient de parler. On leur a donné aussi de nouvelles assurances « de la résolution invariable où est l'Im-
» pératrice de faire agir ses forces dans le plus
» parfait concert avec ses Alliés, jusqu'à ce que
» le but de l'Alliance ait été rempli, en pro-
» curant aux Puissances principalement con-
» tractantes, la satisfaction qui leur est dûë,
» nommément au Roi de Pologne Electeur de
» Saxe, & en augmentant pour cet effet l'Ar-
» mée de Sa Maj. Imp. jusqu'au dégré de force
» nécessaire pour rendre la diversion plus effe-
» ctive qu'elle n'a pû être pendant la campa-
» gne précédente. »

Conformément à ces assurances, l'on a envoyé ordre au Général Fermer, qui commande à présent les troupes de l'Impératrice vers les frontières de *Prusse*, de recommencer les opérations, & de renvoyer des détachemens sur le territoire ennemi, autant que les circonstances permettront de le faire avec succès; ce qui est présentement déja effectué. Le Comte d'Apraxin qui a précédé Mr. de Fermer dans le commandement, & qui retournoit à *Petersbourg*, étant tombé malade sur sa route, a reçu ordre de se rendre à *Nerva*, où il a été arrêté à son arrivée. On examine la conduite qu'il a tenuë en *Prusse*, mais avec tant de secret sur les chefs d'accusation portés à sa charge, qu'on n'en peut encore rien pénétrer. Dans ces circonstances il se trouve une chose bien peu favorable pour lui. C'est une Lettre écrite à l'Impératrice le

14. Novembre dernier, par le Général Sibilski, Officier Général qui s'est distingué au service de Pologne & de Saxe, & qui a été chargé du Commandement d'un Corps de troupes dans l'Armée du Maréchal Apraxin, d'où il est parti pour retourner en *Pologne*, après que cette Armée eut cessé les opérations. La Lettre de ce Général est trop importante pour n'en pas rapporter ici le contenu. Elle porte ce que voici.

TRE'S-SERENISSIME IMPERATRICE,

VOtre Majesté Impériale, en me confiant le Commandement d'un Corps de troupes de son Armée qui a été employée dans le Royaume de Prusse, *m'a donné une marque si distinguée & si précieuse de sa bienveillance, que les expressions les plus fortes que la reconnoissance la plus vive peut dicter ne sont pas capables de dépeindre celle dont mon cœur est rempli envers V. M. I. Le zèle que tant de bienfaits m'ont inspiré est tel, qu'il eût été glorieux pour moi de satisfaire aux devoirs de la reconnoissance, par le sacrifice de ma vie sur le Lit d'honneur; au lieu que me trouvant encore en reste de ce côté-là, j'emporterai peut-être cette dette avec moi dans le tombeau.*

Mais, TRE'S-SERENISSIME IMPERATRICE, *quelle ne fut pas ma suprise, en arrivant sur le territoire ennemi, d'y voir brûler & saccager, & d'être témoin des autres excès de cruauté que les Cosaques y commirent, contre toutes les regles qu'admet ou qu'autorise le Droit de la Guerre; ce qui me fit envisager dès-lors la disette qui devoit naturellement s'ensuivre de cet abus pour la subsistance de l'Armée de V. M. Imp. Mais ma surprise fut bien plus grande, & je fus comme terrassé, lorsqu'après cette Victoire*

complette remportée par les troupes de V. M. I.; & après que les ennemis eurent été mis en fuite, & jettés dans un desordre dont il eût été facile de profiter pour rendre leur défaite plus totale & pour porter un coup dont ils n'eussent pû se relever, je vis négliger la poursuite de si grands avantages, & j'eus la mortification de ne pouvoir pas même obtenir trois Régimens d'Infanterie, avec le secours desquels j'aurois entrepris moi-même de poursuivre les ennemis.

Les propositions que je fis à cet effet étoient fondées sur l'expérience & sur la considération des circonstances où l'on se trouvoit alors, & qui donnoient tout lieu de se promettre une continuation de succès non interrompus: Mais j'eus le malheur de n'être pas écouté, quoique mes raisons fussent appuyées sur des certitudes dont je démontrai clairement la possibilité, & quoique j'offrisse dans toutes les occasions de soutenir toujours de ma personne l'exécution des choses que je proposois. J'eus sujet de déplorer bientôt après le résultat inopiné du Conseil de Guerre dans lequel la retraite de l'Armée de V. M. I. fut résoluë; retraite aussi prématurée qu'elle étoit précipitée, & qui s'exécuta néanmoins avec une Armée victorieuse dont la moitié eût suffi pour battre celle des ennemis, qui étoit saisie de crainte & d'effroi, pendant que les troupes de V. M. I. montroient la plus grande ardeur de retourner au combat, & qu'elles étoient encore pourvûës suffisamment de vivres & de munitions de guerre. Je n'ai adhéré ni au résultat de ce Conseil, parce que j'aurois été obligé d'agir contre mon devoir, ni je ne l'ai signé, pour ne pas blesser ma conscience. Voyant donc que les opérations militaires étoient finies pour cette

année;

année; qu'on laissoit-là Kônigsberg, *quoique Ville où l'on avoit déja dressé une Capitulation, n'attendit que le moment de se soumettre à V. M. I. & d'implorer sa gracieuse protection; voyant d'ailleurs qu'il n'étoit plus question que d'anticiper le tems d'aller prendre les quartiers d'hiver, je jugeai, que ma présence ne pouvoit plus être d'aucune utilité à l'Armée, & je priai Mr. le Feldt-Maréchal Comte d'Apraxin, en vertu du plein-pouvoir dont il étoit muni, de m'accorder ma démission, & de permettre que je m'en retournasse à* Varsovie; *à quoi il consentit, & il se chargea d'en répondre auprès de V. M. I., comme le prouve l'Ecrit signé de sa main, dont je joins ici la copie.*

J'espére donc que V. M. I. ne m'imputera point à faute mon départ de l'Armée, & qu'Elle voudra bien permettre, qu'en me jettant à ses pieds, je lui renouvelle l'offre de mes services, quelque médiocres qu'ils soient, en la suppliant de les agréer dans le cas où Elle trouveroit à propos de faire reprendre les opérations militaires; puisque rempli de soumission pour ses volontés, je n'aspire qu'à lui rendre mes services utiles, & à faire connoître, au prix même de ma vie, le profond respect dont je suis pénétré pour V. M. I. A Varsovie, *le* 14. *Novembre* 1757. Signé SIBILSKY, Baron de *Wolfsberg.*

L'intention de l'Impératrice étant, que l'examen du Felt-Maréchal Apraxin se fasse conformément aux regles de la plus exacte justice, S. M. Imp. a ordonné, que la Lettre du Général Sibilsky lui fût produite, afin qu'il pût répondre sur les faits qui y sont allégués.

Le Chevalier Hanbury Williams, Ministre de la Grande-Bretagne, a quitté la Cour de

Petersbourg depuis quelque-tems. Il n'a point annoncé de successeur pour le remplacer; il en est cependant, que le Chevalier Robert Keith est nommé pour venir y résider en sa place, d'autant plus que la Cour Britannique ne veut point laisser ce poste vacant, tandis qu'il réside un Ministre à *Londres* de la part de l'Impératrice.

Il vient de *Constantinople* à *Petershourg*, un Ministre Turc annoncer à l'Impératrice l'avénement d'Osman III. au Trône. Il en va un également à *Varsovie*. On paroit fort satisfait à la Cour des assurances que donne le nouveau Sultan de l'intention où il est d'entretenir la paix & la bonne intelligence avec l'Impératrice, & de confirmer les Traités qui subsistent entre les deux Empires. Le premier soin de Sa Hautesse en parvenant au Trône, a été, comme on l'apprend, de s'enquérir de la capacité des Ministres qui étoient employés par son Prédécesseur, & ayant reconnu que Racheb-Pacha, Grand-Vizir, possédoit les talens nécessaires pour bien remplir cette place, elle l'a confirmé dans l'exercice de ses fonctions, & lui en a fait expédier un Diplôme conçu en termes très-honorables pour ce Ministre. Il n'y a eu jusqu'ici qu'un petit nombre d'Officiers de la Porte qui ayent été déposés de leurs emplois. On ajoute aux avis reçus, que le Sultan s'est attaché l'affection des Janissaires par une distribution qu'il leur a fait faire de 1700 Bourses, montant à près d'un million de florins d'Hollande, somme plus considérable qu'aucun de ses Prédécesseurs n'a fait distribuer en pareille occasion.

La *Suede*, excepté ce qui a été marqué de

ses

ses troupes retirées à *Stralsund*, & de son alliance renouvellée, n'a rien de plus à présenter d'intéressant pour l'étranger. Le *Dannemarc* est également sans nouvelles pour le dehors. Les Ministres des Puissances étrangères, sur-tout ceux de France & d'Angleterre se donnent néanmoins beaucoup de mouvemens auprès de la Cour dans les circonstances de la guerre présente, & lui communiquent les dépêches qu'ils reçoivent des leurs.

POLOGNE. Quoique le Roi ait été saisi de la plus vive affliction en apprenant la mort de la Reine son épouse, S. M. remplie de piété & & de soumission aux volontés de l'Etre Suprême, a sacrifié sa douleur aux sentimens d'une résignation parfaite. Les Princes Albert & Xavier ses fils, qui ont fait la campagne dans l'Armée Impériale, sont revenus à *Varsovie* pour y passer l'hiver. Les raports avantageux qu'elle a reçus de la bonne conduite & de la bravoure que ces Princes ont fait paroître pendant leur séjour à cette Armée, l'ont tellement satisfaite, que pour leur en marquer son contentement, elle les a élevés au grade Lieutenans Généraux.

GRANDE-BRETAGNE.

LEs affaires d'*Allemagne*, celles de l'*Amérique*, & la *Marine* sont les grands objets qui fixent l'attention du Roi & de ses Ministres. Les succès du Roi de Prusse ont excité si fort l'admiration du Corps de la Nation, qu'indépendamment des sommes que le Parlement accordera pour le soutien de ce Prince, le Corps de la Nation a pris la résolution d'établir une souscription volontaire à *Londres* qui est déja ouverte, pour procurer à ses troupes les douceurs dont elles peuvent avoir besoin pour les

mieux

mieux encourager à souffrir les fatigues d'une campagne d'hiver. Mais le succès des François dans les Pays héréditaires du Roi en *Allemagne*, donnent d'un autre côté bien de l'inquiétude au Ministère. Maîtres comme ils sont de tout le cours de l'*Aller* & du *Weser*, il a appris avec bien de l'étonnement, que le Duc de Broglie, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrêtien, après avoir réüssi à s'opposer à un dessein des Alliés, dont 4000 hommes avoient passé la *Vumme* pour aller bruler des Magazins que les François avoient établis à *Achum*, avoit réüssi de même le 15. Janvier à prévenir un Corps de troupes alliées qui avoit projetté de se jetter dans *Brême*. Voici comme la chose a été rapportée au Roi. Le Duc de Broglie parut tout-à coup, prit son quartier à *Hasted*, territoire de *Brême*, plaça son monde dans les Villages des environs, & le 15. au soir il fit notifier au Sénat, que les ordres du Maréchal de Richelieu & les circonstances l'obligeoient à demander une porte & à entrer en Ville, exigeant qu'on lui fît réponse dans un très-court tems. Cette insinuation fut accompagnée de tout ce qui pouvoit la rendre respectable: On fut donc forcé de recevoir d'abord les François. Le Duc de Broglie entra ainsi dans *Brême* accompagné du Chevalier de la Touche & avec plusieurs Bataillons. Voilà donc des objets qui occupent la Cour. Elle s'est proposée de faire passer un Corps de troupes Angloises dans l'*Allemagne*. Elle a cependant grand besoin de ses forces pour l'*Amérique*. Elle n'en disconvient pas.

Depuis peu de jours elle a reglé la Plan des opérations de la campagne prochaine dans cette partie du monde, & par mer; & en conséquence

quence des arrangemens qui ont été pris sur ce dernier point, il a été arrêté qu'au commencement de Mars prochain il y aura trois puissantes Escadres en mer, y compris celle qu'on destine pour l'*Amérique*, laquelle sera la plus formidable. Les renforts de troupes qu'on y enverra, monteront, si l'on n'en rabat rien, à dix mille hommes. On travaille sans relâche à préparer ces formidables armemens, & on le doit d'autant plus, qu'on n'est plus si assuré du côté de l'*Espagne* qu'on l'a été jusqu'à présent. Déjà les Espagnols ont dépossédé les Anglois de tous les Etablissemens qu'ils avoient formés dans le Golfe de *Honduras*, & ils ont fait aussi prisonniers tous les Anglois qui sont tombés entre leurs mains. Comme les affaires paroissent à la Cour de *Madrid* prendre un train défavorable à l'*Angleterre*, on regrette avec sujet beaucoup le Chevalier Keene, qui y est mort; & dont les services dans les circonstances présentes auroient été de plus de poids que ceux de tout autre Ministre qu'on y enverroit, le défunt ayant sçu conserver jusqu'à son décès une espece de bonne influence sur le Ministère Espagnol.

L'Amiral Hawke est revenu encore sans succès de sa nouvelle croisière. Il a donné ses dépositions au sujet du Général Mordaunt dont le procès ayant été porté au Conseil le 10. Janvier au soir, on en fit l'examen en présence du Roi, & après une mure délibération, S. M. déchargea ce Général de tous les chefs d'accusation portés contre lui. Cette décision lui fut signifiée tout de suite, & il en est venu remercier Sa Majesté.

On attendoit à *Londres* une réponse des Etats Généraux au Mémoire qui leur a été remis au sujet

ſujet de l'occupation d'*Oſtende* & de *Nieuport* par les troupes Françoiſes ; Mémoire que nous avons rapporté page 84 du préſent Journal. Elle eſt enfin venuë cette réponſe, mais pas telle qu'on l'eſpéroit. Leurs Hautes Puiſſances, ſachant peſer les choſes à leur valeur, ne conſidérent nullement le Traité d'*Utrecht* comme applicable au cas exprimé dans ce Mémoire, attendu qu'*Oſtende* & *Nieuport* ne doivent être regardées que comme occupées pour un tems, & non comme ayant été venduës, données en échange, ou cédées de quelque autre matière.

Nous ne faiſons qu'effleurer le matières quant à l'Angleterre, à cauſe de quelques annonces Littéraires & autres que nous avons promis d'inſérer dans ce Journal. Pour le même ſujet, nous renvoyons au Journal du mois prochain ce qu'on auroit dû rapporter dans celui-ci des diſpoſitions guerrières de l'*Eſpagne*, qui tient une flotte formidable prête à ſortir des Ports, & ſes forces de terre auſſi à portée de ſe mouvoir & d'agir au premier commandement qui leur ſera donné. Nous renvoyons au même Journal le récit de pareilles diſpoſitions de la part de la Cour de *Naples*; & ce que l'*Eſpagne*, le *Portugal* & l'*Italie* préſentent d'ailleurs, ainſi que la *Hollande*.

On eſt obligé de renvoyer encore les morts de Perſonnes illuſtres arrivées depuis deux mois, entre leſquelles eſt celle de la Princeſſe Caroline, troiſiéme fille du Roi de la Grande-Bretagne, qui eſt décédée à *Londres* le 28. Décembre, âgée de 45 ans.

SAARBRUCK.

LE Prince de Naſſau-Saarbrück voyant tomber en ruine l'Egliſe Paroiſſiale des Catho-

liqnes qui sont à *Saarbrûck*, à *St. Jean* & en dix-huit Villages & Hameaux des environs, a pris la généreuse résolution de concourir par ses soins à la faire rebâtir & la rendre plus spacieuse qu'elle n'étoit. Ses largesses ont commencé de contribuer à cette bonne œuvre. Et comme il n'y avoit de ressource pour la consommer que la libéralité de Princes & de Grands, Son Altesse Sérénissime a eu la bonté de s'addresser à diverses Cours & de les solliciter à cet effet. D'abord le Roi Très-Chrêtien fit un don de vingt mille livres; feue la pieuse Reine de Pologne Electrice de Saxe, les Electeurs Ecclésiastiques, l'Electeur Palatin, l'Ordre Teutonique, le Cardinal Evêque & Prince de Liége, l'Evêque de Metz, & nombre de Seigneurs & de Dames en ont fait de leur côté de considérables. Le Plan de la nouvelle Eglise fut de suite dressé, approuvé, & des mieux exécuté sous la direction du Sr. Strengel, Architecte du Prince de Nassau-Saarbrûck. Elle fait aujourd'hui un Bâtiment digne des libéralités & des soins qui y ont été employés, aussi-bien qu'un sujet de joye & de reconnoissance de tous les Catholiques, qui s'y rendent pour vaquer aux devoirs de Religion.

Par une Commission spéciale de Mr. l'Evêque de Metz, Mr. l'Abbé de Vadgasse, Ordre de Prémontré, crossé, mitré & assisté de seize de ses Religieux Chanoines, tous en ornemens précieux & en chappes; en fit le 8. Janvier la cérémonie de consécration avec autant de pompe que de solemnité, en présence de S. A. Sérénissime & de toute sa Cour, de Mr. d'Espineaux, Chevalier des Ordres du Roi, Major & Commandant de Sarre-Loüis, de plusieurs personnes de distinction, & d'une foule de peuples de différente Réligion.

Le R. Don Namour, l'un des Chanoines Réguliers de Vadgasse, Curé du Lieu, a prononcé à cette occasion un Sermon qui a été très-applaudi. On lui est rédévable de bien des mouvemens qu'il s'est donnés dans la construction de cette Maison du Seigneur. Il en avoit la commission du Souverain, & s'en est acquité à sa parfaite satisfaction, par les comptes rendus des recettes & déboursemens dont il avoit été chargé.

JOURNAL ENCYCLOPEDIQUE.

COmptables à nos Lecteurs de ce qui se passe dans le Monde-Politique, nous leur rendons compte aussi de tems-en-tems de ce que le Monde Littéraire présente de ses Productions sages, utiles, savantes & agréables. Ayant annoncé dans nos Journaux le *Journal Encyclopédique*, Ouvrage de ce genre établi à *Liége* depuis le 1. de Janvier 1756, nous croirions manquer à ce que nous devons aux mêmes Lecteurs, si nous ne leur annoncions également le succès de ce *Journal*. Les Gens de Lettres qui l'ont entrepris font de nouveaux efforts pour le rendre aussi parfait qu'on est en droit de l'attendre de leurs talens.

» Nous nous promettons beaucoup (nous » disent-ils) de quelques heureuses révolutions » survenuës dans nos correspondances, des » nouveaux secours qui nous ont été offerts, » ainsi que de ceux que nous allons tâcher de » nous procurer; & peut-être porterions-nous » trop loin nos espérances pour l'avenir, si le » succès accompagnoit toujours le désir hon- » nête & loüable qu'on a de se surpasser soi- » même. L'esprit humain rétrograde nécessai-

» rement, si par une activité inépuisable il ne » s'élance au-delà des limites qui le circon- » voisinent. »

Il est constant qu'on peut appliquer au Journal Encyclopédique ces mots du Poëte Latin, *vires acquirit eundo.* Attentifs à choisir tout ce qui paroit de meilleur dans les Pays où la Science & les Arts sont les plus cultivés, tous les quinze jours que paroit cet Ouvrage, ses Auteurs nous présentent le tableau fidéle de la Littérature, des Mœurs, des Coutumes, des Découvertes, & en un mot de tout ce qui peut intéresser les personnes de tout Etat.

Ceux qui voudront souscrire pour cet Ouvrage, pourront s'addresser au Sr. Dormal, Commis au Bureau de la Direction du Journal, ruë St. Thomas à Liége. On les prie de lui en donner d'abord avis, & de payer d'avance l'année entière de la Souscription qui est de vingt florins de Liége (faisant dix florins d'Allemagne) pour les personnes qui sont dans la Ville de Liege, ou les Etrangers qui se chargeront du port: & deux florins & demi d'Allemagne de plus pour ceux qui voudront le recevoir franco *par la poste dans tout le Généralat des Postes Impériales.*

A l'égard de la France, il en coutera 24 liv. de France pour la souscription & 9 liv. 12 sols pour le port pendant une année, le tout payable d'avance. On pourra addresser l'argent au Bureau des Postes de Sedan, franc de tout droit, ainsi que la Lettre d'avis; & l'on expédiera de Liége tout de suite le Journal.

On ne recevra de souscription que pour l'année entière composée de 24 volumes, qui paroissent très-régulièrement le 1. & le 15. de cha-

que mois, quelquefois même avant ce terme, suivant les circonstances. On pourra commencer par tel volume qu'on jugera à propos, la souscription étant toujours ouverte.

Journal ou Calendrier de Metz pour l'année 1758. un volume in *octavo* de 120 pages, prix de 12 sols de France, à Metz chez Joseph Colignon, Imprimeur du Roi, ruë derrière le Palais.

Cet Ouvrage renferme une distribution des différens Etats de la Ville de Metz. On a cherché les moyens d'en donner les idées les plus détaillées, afin de le rendre également nécessaire & agréable à un chacun. On y voit les précis des Anecdotes historiques particulières à cette Ville; l'Etat Ecclésiastique avec les fondations des Chapîtres, Abbaïes, Monastères, Eglises &c. L'Etat militaire tant de cette Ville depuis sa réünion à la Couronne de France, que des Places des Trois Evêchés; une liste des Intendans & Commissaires départis pour le Roi, qui ont administré la Justice, Police & Finances dans l'étenduë de cette Province & Frontières; les différentes Parties du Service soit Militaires, soit de Finances, ainsi que les autres objets qui dépendent de l'administration générale: La Cour de Parlement avec les Officiers qui la composent dans chaque semestre, les Jurisdictions qui se trouvent dans l'Enclos du Palais ou qui ressortissent à cette Cour, la Jurisdiction du Bureau de l'Hôtel de Ville, la Milice Bourgeoise de ladite Ville, la Communauté des Juifs, les dénominations & portions des mesures usitées pour la vente des grains dans les Places de la Généralité de Metz avec leur raport au Septier de 12 Boisseaux mesure de Paris.

Son Altesse Royale le Duc Charles de Lorraine, Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, a donné une permission signée de sa main au Révérend Père Collins, Dominicain, Aumônier Général des Pays-Bas de la Domination de l'Impératrice-Reine durant la guerre, & du Fort Monterey à Bruxelles, d'écrire la Vie de feue S. A. R. Madame la Duchesse de Lorraine & de Bar Elizabeth-Charlotte d'Orleans, Petite-Fille de France, Epouse de Leopold premier Duc de Lorraine & de Bar, & Mère de Sa Majesté l'Empereur glorieusement regnant, ainsi-que de Leurs Altesses Royales le Duc Charles & de la Princesse Charlotte de Lorraine, à laquelle ce Livre est dédié.

Il paroitra au plus tard, sorti de dessous les presses & muni des approbations & permissions réquises, sur la fin du mois d'Avril prochain, en un volume des mieux imprimé sur très-beau papier, au prix en blanc de trois Escalins Brabans, ou 41 sols de France, pour ceux qui auront souscrit; & il leur sera remis en ce tems, pour toute la Lorraine & le Barois, à *Luneville* chez le Sr. Doridant, Voiturier de Luneville, attaché au service du Duc Charles, & à *Nancy* chez le Sieur Feurquin, Marchand sur la grande Place Ville-Neuve; chez l'un & chez l'autre desquels le prix de la souscription devra être remis. L'Auteur même pourra le recevoir (franc de port) par la voye qu'on jugera à propos de le lui faire passer. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront pour ce nouvel Ouvrage un prix plus haut.

On l'enrichira du Portrait de la feue Duchesse. Le R. Père Collins, en suivant dans un plus long le détail les vertus de cette digne Prin-

cesse auroit pû rendre son volume plus étendu qu'il n'est; mais considérant qu'il convenoit de mettre un chacun à portée d'en faire l'acquisition par un prix médiocre, il a préféré de le mettre dans des sens plus concis.

Les Souscripteurs devront joindre, dans un Billet à l'addresse de l'Auteur, leurs noms, leurs qualités & leur demeure, afin qu'on puisse leur faire parvenir son Livre sans manquement, par le Voiturier Doridant, qui va de *Lunéville* à *Bruxelles* presque tous les mois.

LA première Classe de la Lotterie de Treves ayant été tirée, le Collecteur J. B. Brûck, Marchand à Luxembourg, distribuë encore des billets pour les trois dernières Classes, à deux florins & demi, argent d'Empire le billet. La seconde Classe sera tirée aussi-tôt que ceux qui n'ont payé que pour la première, auront rafraichi leurs billets.

Le même Collecteur débite aussi des billets de la grande Lotterie de Cologne à 25. fl. d'Allemagne le billet pour les cinq Classes, qui seront suivies d'une sixiéme de gratification; laquelle somme on pourra payer en entier ou par Classe, comme l'annonce le Plan, qu'il distribuë *gratis*. La cinquiéme Classe de cette Lotterie apporte un changement très-favorable pour ceux qui veulent y prendre part, sans néanmoins rien diminuer du fond de cette Classe. Le gros Lot de 200000. flor. a été reformé à la demande de presque tous les intéressés. De cette grosse somme, qui n'auroit fait que la fortune d'une seule personne, l'on a fait 297 nouveaux prix, & renforcé les moindres; desorte que les Lots de 40 florins ont été portés à 45, & ceux de 35 fl. à 40. Le tirage de la première Classe reste toujours fixé au premier Mars prochain. Les autres suivront de six en six semaines, de même qu'on a fait à la première Lotterie de l'année dernière.

FIN.